

**SESSION D'AVRIL 2018**  
**RAPPORT N°1.**



*Claude RIBOULET*  
*Président du Conseil départemental*

<b>Objet :</b> Projet de budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes - Fiscalité 2018 : taux de la taxe foncière	
<b>Commissions</b>	Commission 1 - Finances, Economie et Administration Commission 2 - Infrastructures et Développement du Territoire Commission 3 - Solidarités et Santé Commission 4 - Education et Vitalité des Territoires

Lors de sa réunion du 6 mars dernier, notre Assemblée a, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, arrêté les principes et priorités présidant à l'élaboration du budget départemental pour l'exercice 2018.

Ces orientations confirmaient l'ambition de préserver nos capacités d'investissement en consolidant nos efforts de gestion afin de garantir l'emploi, le dynamisme et l'attractivité de notre territoire, dans un contexte financier tendu.

Elles exposaient par ailleurs les nouvelles règles imposées aux collectivités par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, qui trouveront leur expression au travers un contrat triennal passé avec l'Etat et dont l'objectif est d'assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Elles soulignaient également un autre élément de contexte qui impacte lourdement le budget du département, l'évolution des dépenses de solidarité, et plus particulièrement des trois allocations individuelles de solidarité auxquelles s'ajoutent depuis trois années, les dépenses liées aux mineurs non accompagnés. En qualité de chef de file des solidarités, et en l'absence de réponse institutionnelle et

financière à la hauteur des enjeux, cette préoccupation est d'autant plus forte que les dépenses sociales pourraient, du fait de facteurs structurels, continuer à croître plus rapidement que les recettes de fonctionnement.

Le budget primitif qui vous est proposé s'inscrit dans le droit fil de ce débat et poursuit les objectifs de bonne et saine gestion que nous avons déployée depuis 2015 et qui a depuis deux ans permis de restaurer la situation financière de la collectivité sans affecter le niveau du service public ou la réponse apportée aux populations.

Au contraire, le budget 2018 met en œuvre les moyens de répondre aux enjeux identifiés dans le projet départemental pour l'Allier. Il s'agit en effet de faire de notre territoire un espace connecté, par le développement de son réseau routier et de sa couverture numérique, une terre d'excellence, soucieuse de son environnement, propice à l'épanouissement de sa jeunesse par une éducation de qualité, l'accès à des manifestations culturelles et sportives variées mais aussi une offre de soins adaptée. En toute connaissance de cause, sans méconnaître les difficultés auxquelles il est confronté comme de nombreux départements, notre volonté est de ne pas se résigner et de conserver une ambition pour notre territoire.

Le projet de budget primitif 2018 illustre cette ambition au travers des nombreux projets tournés vers l'avenir et résolument positifs que notre collectivité de proximité, a décidé d'engager et qui trouvent leur expression financière dans le projet de budget pour 2018. Je citerai en particulier :

- la création de la Maison de l'autonomie afin de mutualiser les réponses apportées aux personnes âgées et aux personnes handicapées, l'internalisation des CLIC et la centralisation de la Cellule de recueil d'informations préoccupantes dans la perspective de sécuriser le traitement de ces informations,
- la mise en œuvre d'un plan pluriannuel pour la mise hors gel du réseau départemental desservant les zones d'activités économiques,
- la mobilisation du nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec les EPCI pour lequel une enveloppe de 2,5 M€ a été inscrite au projet de budget,
- la déclinaison du projet SEDRIIC, schéma d'évolution digitale et de rationalisation des infrastructures informatiques des collèges, avec l'inscription d'une autorisation de programme de 6,1 M€ sur 2018-2021 et l'engagement de ses différents volets sur 2018, mais aussi le déploiement de la fibre optique dans plusieurs communes du département et la téléphonie mobile dans les zones blanches identifiées,
- l'expérimentation en 2018 du programme de reconquête des centre bourgs et centre villes avec l'ensemble des partenaires institutionnels avec l'objectif d'aborder toutes les problématiques de la centralité,
- l'engagement des premières actions pour favoriser l'accès à la rivière Allier, faciliter les circulations douces sur les berges, dans le respect de ce patrimoine et dans le prolongement des actions déployées dans le cadre de l'objectif d'Allier Pleine nature en matière de développement de l'offre touristique...

En outre, le projet de budget 2018 présente certaines spécificités, comme :

- la création d'un budget annexe pour la gestion de Paléopolis, qui permettra de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes de l'activité du parc,

- à titre exceptionnel, l'absence de participation à l'Agence régionale de développement économique et son antenne de l'Allier, compte tenu de l'excédent constaté du CEEAA au moment de la fusion des structures,
- pour la première année, l'attribution de compensation que la collectivité va devoir verser tous les ans à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du transfert de la compétence transports. Inscrite en section de fonctionnement, cette dépense obligatoire s'établit à 2,110 M€.

Enfin, il enregistre les dispositions de la loi de finances pour 2018, et plus particulièrement :

- la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2018 à hauteur de 1,2 %,
- un montant de la DGF qui ne sera pas amputé en 2018, après quatre années de baisse ininterrompue,
- une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) stable après avoir été fortement ponctionnée en 2017, tout en sachant qu'elle est désormais incluse dans les variables d'ajustement,
- un fonds de péréquation de la CVAE qui, avec les 25 points de la CVAE transférés aux régions au 1<sup>er</sup> janvier 2017, voit ses ressources sensiblement diminuer, ce qui a pour conséquence de réduire d'un tiers le montant qui sera redistribué à notre collectivité,
- la hausse de la contribution sociale généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 1,7 %, compensée par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1 % et la création d'une indemnité compensatrice,
- le rétablissement du jour de carence pour les agents en congé de maladie.

Certes, nous sommes toujours dans l'attente de réponses structurelles de l'Etat en ce qui concerne le financement des allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, soucieux des perspectives du rapport Richard Bur sur le volet fiscalité directe et financement des allocations individuelles de solidarité et inquiet quant au maintien des concours financiers de l'Etat à la collectivité en 2019.

Mais il nous appartient de persévérer dans la prise en main de l'avenir de notre destin, en poursuivant les indispensables efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, en priorisant nos choix d'investissement, pour préserver notre capacité à agir pour le développement de notre territoire et de ses habitants.

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé à 1,2 % chaque année par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 devra être respecté par la collectivité, faute de quoi une reprise financière en 2019, fixée pour la première année sur la base des éléments du compte administratif 2018, à 75 % de l'écart constaté, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement sera appliquée. Le projet qui vous est présenté doit nous permettre de répondre à cette exigence.

Il se caractérise par :

- un équilibre assuré - sans reprise du résultat du compte administratif 2017,
- sans recours au levier fiscal,
- des dépenses de fonctionnement réelles en évolution de 1,41 % par rapport au BP 2017,
- un montant d'investissement direct et indirect de 55,3 M€, en progression sensible par rapport aux prévisions du BP 2017 (49,2 M€),
- un recours à l'emprunt de 38,8 M€, plus important qu'au BP 2017 (35,9 M€),

- une épargne brute équivalente à celle annoncée au BP 2017, soit 31,6 M€.

La lecture du rapport détaille les priorités qui ont prévalu lors de la préparation du projet de budget 2018.

A noter que le projet de BP 2018 comprend le budget principal et désormais trois budgets annexes :

- le budget annexe du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE),
- le budget annexe du Service d'Archéologie Préventive (SAP),
- le budget annexe de Paléopolis.

Les deux premiers sont établis selon la nomenclature M4 applicable aux SPIC, services publics industriels et commerciaux, le dernier est établi selon la nomenclature M52, applicable aux services publics administratifs (SPA).

Cette qualification de SPA du budget annexe de Paléopolis a été arrêtée en accord avec les services de la Préfecture et la Direction départementale des finances publiques. Il est précisé que cette qualification de Paléopolis en tant que SPA n'emporte pas de conséquences directes au plan fiscal. Ainsi, une partie des activités de Paléopolis étant assujetties à la TVA- les activités de la boutique, les locations de salles et les redevances pour le restaurant- le budget annexe de Paléopolis sera, comme les deux autres budgets annexes, partiellement assujetti à la TVA, selon un prorata qui a été déterminé par la collectivité à hauteur de 50 %.

Je vous propose d'examiner l'équilibre général du budget général du budget principal, dans une première partie et dans une seconde partie celui des budgets annexes.

En annexe au présent rapport, vous trouverez le détail de toutes les inscriptions et les annexes réglementaires.

# 1<sup>ère</sup> partie : le budget principal

## I – Equilibre global du BP 2018

L'équilibre global du BP 2018, en mouvements budgétaires (soit mouvements d'ordre et mouvements réels) se présente comme suit :

Mouvements budgétaires en €	BP 2017	BP 2018
Investissement (Dépenses / Recettes)	131 798 349,86	140 285 154,90
Fonctionnement (Dépenses / Recettes)	399 893 114,73	404 902 836,80
<b>TOTAL</b>	<b>531 691 464,59</b>	<b>545 187 991,70</b>

Le tableau ci-dessous présente, en mouvements réels, les montants prévus au projet de BP 2018 et les compare aux montants du BP 2017 :

En €	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>			
dépenses	120 388 908,62	129 432 877,11	+7,5 %
recettes (hors emprunt)	52 739 414,87	58 939 684,89	+11,7 %
besoin de financement	67 649 493,75	70 493 192,22	+4,2 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
dépenses	358 331 051,08	363 366 449,80	+1,4 %
recettes	390 018 473,49	395 008 402,80	+1,3 %
épargne brute	31 687 422,41	31 641 953	-0,1 %
<b>TOTAL</b>			
dépenses	478 719 959,70	492 799 326,91	+2,9 %
recettes	442 757 888,36	453 948 087,69	+2,5 %
emprunt	35 962 071,34	38 851 239,22	+8 %

En outre, pour apprécier le montant exact du budget principal et de ses évolutions, il convient de neutraliser plusieurs sommes inscrites en dépenses et en recettes qui viennent augmenter artificiellement les propositions et rendent malaisées les comparaisons avec l'exercice précédent.

Sont ainsi distraits, en dépenses et recettes d'investissement réel, le crédit de 20 M€ qui permettra de procéder aux renégociations d'emprunts auprès des banques, ainsi que 22 M€ (30 M€ au BP 2016) relatifs aux crédits à long terme renouvelable (CLTR).

En fonctionnement, il convient de distraire les travaux en régie relatifs aux opérations sur les routes et les bâtiments inscrits en dépenses et en recettes pour 4 638 500 €.

En détail, la situation avant / après des retraitements du BP 2018 est la suivante :

	<b>BP 2018</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Mouvements réels</b>		
Investissement	129 432 877,11	97 790 924,11
Fonctionnement	363 366 449,80	395 008 402,80
<b>TOTAL</b>	<b>492 799 326,91</b>	<b>492 799 326,91</b>
<b>Mouvements réels retraités : hors CLTR et refinancements (- 42 M€ en dépenses et en recettes d'investissement) et hors travaux en régie (- 4 638 500 € en dépenses et recettes de fonctionnement)</b>		
Investissement	87 432 877,11	55 790 924,11
Fonctionnement	358 727 949,80	390 369 902,80
<b>TOTAL</b>	<b>446 160 826,91</b>	<b>446 160 826,91</b>

En mouvements réels **retraités** (comme détaillé ci-dessus), le budget primitif 2018 apparaît comme suit :

<b>Mouvements réels retraités (en €)</b>	<b>BP 2017</b>		<b>BP 2018</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	80 388 909	48 701 487	87 432 877	55 790 924
Fonctionnement	353 895 451	385 582 873	358 727 950	390 369 903
<b>TOTAL</b>	<b>434 284 360</b>	<b>434 284 360</b>	<b>446 160 827</b>	<b>446 160 827</b>

## **II – Présentation du BP 2018**

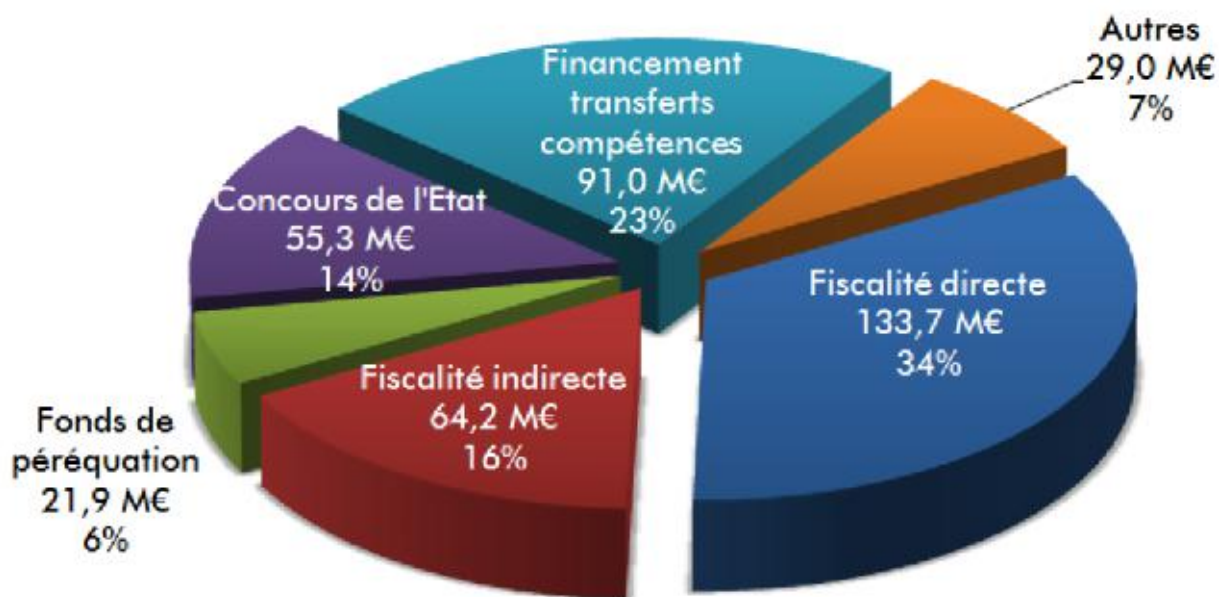
### **A - Présentation de la section de fonctionnement**

#### **1 – Les recettes réelles de fonctionnement : 395 008 402,80 €**

Le montant des recettes réelles de fonctionnement attendu dans le cadre du budget primitif 2018 est de **395 008 402,80 €**, hors retraitement des travaux en régie (4 638 500 €).

Pour rappel, les principales recettes réelles de fonctionnement du Département concernent :

- la fiscalité directe,
- la fiscalité indirecte et les fonds de péréquation,
- les concours financiers de l'Etat, le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), et des transferts de compétence.



### a – La fiscalité directe

**Tableau de synthèse :**

En €	BP 2017	Projet BP 2018	Evolution BP 2018/ BP 2017
<b>Les contributions directes</b>			
Taxe foncière	89 221 000	90 589 182	+1,53 %
CVAE	13 200 091	14 000 000	+6 %
Attribution de compensation CVAE (versée par la Région)	5 559 969	0	
IFER	1 336 000	1 430 000	+7 %
<i>Sous-total</i>	<i>109 317 060</i>	<i>106 019 182</i>	<i>-3 %</i>
<b>Les allocations compensatrices</b>			
Allocations compensatrices	3 980 894	4 200 000	+5,5 %

<b>La fiscalité reversée par l'Etat au titre des impôts locaux et de la DCRTP</b>			
FNGIR	10 698 283	10 698 283	0 %
DCRTP	12 200 000	12 743 837	+6,2 %
<i>Sous-total</i>	22 898 283	23 442 120	+2,4 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>136 196 237</b>	<b>133 661 302</b>	<b>+1,9 %</b>

- **Les contributions directes (106 019 182 €) :**

Les contributions directes comprennent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour la **TFPB**, l'augmentation du produit de 1,53 % résulte uniquement de l'évolution des bases. Comme en 2017, **je vous propose de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2018. Il sera ainsi à hauteur de 23,15 %, soit au niveau de 2016.** Avec cette stabilisation du taux, le produit fiscal 2018 au titre de la TFPB attendu est de **90 589 182 €**.

Au-delà de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la fiscalité directe intègre la **CVAE** à hauteur de **14 M€**. Cette somme peut sembler faible au regard du réalisé 2017 (15, 028 M€) mais prend en compte le fait que 2017 a enregistré une recette exceptionnelle d'un établissement. Les **IFER** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) sont estimées à hauteur de **1,430 M€** (1,336 M€ réalisé en 2017).

- **Les allocations compensatrices (4 200 000 €) :**

Les allocations compensatrices sont versées aux départements au titre des exonérations fiscales décidées par l'Etat. Elles subissent tous les ans une diminution en tant que variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Pour mémoire, la loi de finances pour 2017 avait inséré, pour la première fois dans les variables d'ajustement, les allocations compensatrices de la taxe d'habitation, provoquant une diminution drastique. Pour 2018, la chute des allocations compensatrices va se poursuivre, mais dans une moindre mesure.

Focus sur l'évolution des allocations compensatrices :

Depuis 2011, les allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations sont en diminution constante, en tant que variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. En 2018, la perte pourrait être de 403 353 €.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Projet BP 2018
Montants perçus (€)	7 233 447	6 478 199	5 539 029	5 344 357	4 603 353	4 200 000
Evolution en € n / n-1	- 653 650 €	- 755 248 €	- 939 170 €	- 194 672 €	-741 004 €	-403 353 €
<b>Evolution en % n / n-1</b>	<b>-8,29%</b>	<b>-10,44%</b>	<b>-14,50%</b>	<b>-3,51%</b>	<b>-13,86 %</b>	<b>-8,76 %</b>



- **La fiscalité reversée par l'Etat (23 442 120 €) :**

La fiscalité reversée par l'Etat se compose :

- du **Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR)** d'un montant de **10 698 283 €**,
- de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** d'un montant de **12 743 837 €**.

Cette fiscalité reversée par l'Etat a été créée par l'article 78 de la loi de finances pour 2010 qui concrétise le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Les montants de ces deux compensations étaient figés depuis 2013.

La DCRTP est devenue avec la loi de finances pour 2018 une variable d'ajustement, ce qui signifie que désormais, comme les compensations des exonérations fiscales, elle permettra à l'Etat de neutraliser au sein de l'enveloppe des concours financiers différentes évolutions et majorations consenties par ailleurs. En 2018, c'est la DCRTP des communes qui est particulièrement touchée, après celle des départements en 2017. En revanche sur 2018, sa variation par rapport au montant versé en 2017 devrait pour les départements être très faible. Le montant inscrit au BP 2018 correspond au montant acquis en 2017.

**b – La fiscalité indirecte et les fonds de péréquation**

**Tableau de synthèse :**

En €	BP 2017	BP 2018	Evolution BP 2018/BP 2017
<b>La fiscalité indirecte</b>			
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 900 000	3 900 000	0 %
TSCA (art. 77)	31 908 000	33 200 000	+4 %
Taxe d'aménagement	1 300 000	1 300 000	0 %
DMTO	24 500 000	25 800 000	+5,3 %
<b>Sous-total</b>	<b>61 608 000</b>	<b>64 200 000</b>	<b>+4,2 %</b>
<b>Les fonds de péréquation</b>			
Fonds de péréquation DMTO	5 400 000	5 800 000	+7 %
Fonds de solidarité DMTO	7 040 000	7 000 000	-0,5 %
Frais gestion taxe foncière propriétés bâties	8 200 000	8 300 000	+1,2 %
Fonds de péréquation CVAE	1 200 000	826 000	-31 %
<b>Sous-total</b>	<b>21 840 000</b>	<b>21 926 000</b>	<b>+0,4 %</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>83 448 000</b>	<b>86 126 000</b>	<b>+3,2 %</b>
----------------------	-------------------	-------------------	---------------

- **La fiscalité indirecte (64 200 000 €) :**

**La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** a été évaluée à hauteur de 3,9 M€ au BP 2018, au regard des encaissements réalisés sur les exercices passés.

**La taxe spéciale sur les conventions d'assurance** comprend trois parts. La part correspondant à l'article 77 de la loi de finances pour 2010, nous est attribuée dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle. Le retard de collecte de la taxe constaté en 2016, consécutif à des difficultés déclaratives, s'est traduit en 2017 par des encaissements correspondants à l'exercice passé. De fait, les encaissements 2017 ont été gonflés des sommes reversées tardivement par l'Etat à la collectivité. La TSCA 2018 a été évaluée en intégrant un retour aux encaissements conformes au rythme constaté sur les années antérieures à 2016.

Ainsi, la TSCA (art. 77) est évaluée à 33,2 M€ au BP 2018.

**La part départementale de la taxe d'aménagement** a été estimée à 1,3 M€ au BP 2018 au regard des réalisations 2016 et 2017 projetées (CA 2016 : 1,274 M€ et CA 2017 projeté : 1,323 M€).

Enfin, **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont évalués à 25,8 M€ pour 2018. La prévision 2017, lors du vote du BP était prudente avec un montant de 24,5 M€. Les DMTO étant fluctuants et dépendants fortement du dynamisme du marché immobilier, il est prévu pour 2018 une recette, certes en progression, compte tenu des réalisations effectives sur 2016 et 2017, mais de façon modérée, au regard du marché local.

- **Les fonds de péréquation (21 926 000 €) :**

Les fonds de péréquation sont au nombre de quatre :

- **le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : ce fonds a été mis en place en 2011. Il est alimenté par les Départements en fonction du niveau de leurs recettes liées aux DMTO par rapport à la moyenne de l'ensemble des départements, ainsi qu'en fonction de la dynamique de progression des recettes de DMTO du département.

La prévision pour le BP 2018, à partir d'échanges avec notre cabinet conseil, est établie à la somme de **5 800 000 €** (CA 2017 projeté : 5,413 M€). L'augmentation attendue est liée directement à l'augmentation du produit des DMTO au niveau national.

- **le fonds de solidarité des Départements (FSD)** : ce fonds de solidarité a été créé par la loi de finances pour 2014 afin de réduire les inégalités entre les Départements en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS). Le fonds est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,35 % sur les bases des DMTO perçus par les Départements. La recette effective pour 2017 du fonds de solidarité a été de 6 768 802 €. Au BP 2018, la recette prévisionnelle est de **7 000 000 €**. Ce fonds fluctue en fonction de la dynamique des recettes encaissées au titre des DMTO et de la règle de l'écrêtement qui s'applique dès lors que la somme des deux fonds prélevés (fonds des DMTO et FSD) excède 12 % du produit des DMTO en année n-1.

- le **fonds relatif aux frais de gestion de la taxe sur les propriétés bâties** : ce fonds appelé également « fonds de compensation péréquée » a été créé par l'article 42 de la loi de finances pour 2014. L'objectif était d'assurer aux Départements une nouvelle ressource pour financer les AIS en leur affectant les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusque-là perçus par l'Etat. Ce dispositif a permis d'encaisser une recette de 8 074 988 € en 2017. Pour 2018, la prévision est établie à hauteur de **8 300 000 €**.
- le **fonds national de péréquation des ressources de CVAE** : à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale, le législateur a créé un dispositif de péréquation horizontale (entre Départements) relatif aux ressources issues de la CVAE (art. 78 de la loi de finances pour 2010) afin de compenser les inégalités de répartition du nouvel impôt économique remplaçant l'ancienne taxe professionnelle. Avec le transfert de 25 points de CVAE à la Région, ce fonds sera moins alimenté au niveau national et, de fait, la redistribution aux départements bénéficiaires sera diminuée d'autant.

Au BP 2018, la prévision de recette s'établit à hauteur de **826 000 €**.

### **c – Les concours financiers de l'Etat et le financement des allocations de solidarité et des transferts de compétences**

#### **Tableau de synthèse**

<b>En €</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Projet BP 2018</b>	<b>Evolution Projet BP 2018/BP 2017</b>
<b>Les dotations de fonctionnement</b>			
Dotation globale de fonctionnement	53 000 000	52 555 543	-0,8 %
Dotation générale de décentralisation	2 726 563	2 726 563	0 %
<i>Sous-total</i>	55 726 563	55 282 106	-0,8 %
<b>Le financement des allocations de solidarité</b>			
CNSA - APA	17 359 303	20 000 000	+15 %
CNSA - PCH	3 400 000	3 500 000	+2,9 %
TICPE - RSA	22 430 417	22 430 417	0 %
TICPE - RSA (ex API)	4 961 542	4 961 542	0 %
FMDI - RSA	2 500 000	2 500 000	0 %
Indus RSA	4 944 000	4 960 000	+0,3 %
<i>Sous-total</i>	55 595 262	58 351 959	+4,9 %
<b>Les transferts de compétence et compensation SDIS</b>			
TSCA + TICPE	24 463 000	25 600 000	+4,6 %
TSCA (SDIS)	6 676 000	7 000 000	+4,8 %
<i>Sous-total</i>	31 139 000	32 600 000	+4,7 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>142 460 825</b>	<b>146 234 065</b>	<b>+2,6 %</b>

- **les dotations de fonctionnement (55 282 106 €)**

Depuis 2009, le montant de la **dotacion générale de décentralisation** encaissé ne varie pas, il reste donc à hauteur de 2 726 563 €.

2014 marquait le tournant concernant les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en enregistrant pour la première fois une baisse de **la dotacion globale de fonctionnement (DGF)** après un gel de celle-ci pendant trois ans. En 2015, 2016 et 2017, la DGF a continué de diminuer dans le cadre de la participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques de l'Etat pour lequel les collectivités ont contribué à hauteur de 11 Mds €. Au total, notre collectivité a perdu près de 18 M€ de DGF en 4 ans.

Pour 2018, conformément à l'engagement du Président de la République, la DGF a été maintenue à son niveau 2017, soit à hauteur de 52 555 543 €.

- **Le financement des allocations de solidarité (58 351 959 €)**

L'année 2017 a été marquée par un certain ralentissement de l'augmentation des dépenses des trois allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) et tout particulièrement du RSA qui a connu une progression de 1,43 % par rapport à 2016 après + 4,19 % en 2015 et 2016 pour + 9,60 % entre 2014 et 2015). La mise en œuvre de la loi ASV (loi sur l'adaptation de la société au vieillissement) a été progressive.

Les recettes de fonctionnement liées aux trois allocations individuelles de solidarité sont évaluées ici hors recettes spécifiques évoquées précédemment (Fonds de solidarité DMT0 et Fonds de compensation péréquée). En revanche, elles intègrent les recettes nouvelles liées à la loi ASV, dont les dépenses doivent être intégralement compensées par des recettes en fonctionnement.

Globalement les prévisions des recettes inscrites au BP 2018 augmentent de 4,95 % par rapport aux prévisions 2017. Cette augmentation relativement forte est liée aux crédits dégagés par la CNSA dans le cadre de l'application de la loi ASV.

<b>Recettes en €</b>	CA 2017 projeté)	BP 2018
RSA (TICPE + FMDI)	34 258 555	34 851 959
APA (CNSA)	18 960 303	20 000 000
PCH (CNSA)	3 477 361	3 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>56 696 219</b>	<b>58 351 959</b>

<b>Dépenses en €</b>	CA 2017 projeté	BP 2018
Les 3 AIS	122 097 108	124 342 827

Taux de prise en charge	46,4 %	46,9 %
-------------------------	--------	--------

De façon plus détaillée les recettes finançant les AIS sont les suivantes :

- la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) intervient dans le financement du **RSA**. Son produit n'évolue pas au fil des années (la compensation a été fixée par rapport aux dépenses afférentes de l'Etat en 2003 pour le financement de la compétence transférée). Le droit à compensation est ainsi fixé à hauteur de **22 430 417 €** par voie d'arrêté ;
- le financement du dispositif RSA est également complété par l'ancienne « allocation de parent isolé » qui se traduit par un complément de TICPE dont le montant a été fixé définitivement à hauteur de **4 961 542 €**, s'agissant également d'un droit à compensation ;
- enfin, la recette estimée au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) est de **2 500 000 €**, soit un montant identique au BP 2017.

Ainsi, globalement la charge du RSA (59 483 827 € au BP 2018) est compensée par les financements de l'Etat à hauteur de 34 851 959 €, ce qui représente 58,59 % de la dépense. Ce taux de prise en charge était encore de 69 % en 2014, de 63 % en 2015 et de 58 % en 2017. Au regard du ralentissement de la progression du RSA, le taux de prise en charge s'améliore légèrement.

- la contribution de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le financement de **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** à hauteur de 20 M€ en 2018. Le taux de prise en charge de l'APA pourrait être de 38,3 %. Il a été de 37,6 % en 2017, il était de 35,7 % en 2014.
- s'agissant de la **Prestation de compensation du handicap (PCH)**, la contribution de la CNSA est estimée à **3 500 000 €**, soit 27,46 % de la dépense engagée par le Département sur ce dispositif (12 743 000 €). Au CA 2017, le taux de prise en charge a été similaire. En 2014, il était de 30 %.

Focus sur les recettes supplémentaires générées par le fonds de solidarité et le fonds de compensation péréquée :

Les fonds de solidarité et de compensation péréquée, présentés ci-dessus (paragraphe relatif aux fonds de péréquation) viennent atténuer la charge supportée par la collectivité dans le financement de ces allocations individuelles de solidarité.

Le fonds de solidarité permettrait d'enregistrer en 2018 une recette nette de 5 200 000 €, et le fonds de compensation péréquée une recette de 8 300 000 €. Ces fonds permettent d'augmenter nos recettes de 13 500 000 € au BP 2018.

Les dépenses estimées d'AIS pour 2018 étant de 124,343 M€ et les compensations de 58,352 M€, le reste à charge pour la collectivité est de 65,990 M€. L'attribution de ces deux fonds de péréquation supplémentaires permet de réduire le reste à charge. Néanmoins, celui-ci atteint encore 52,491 M€.

**- Le financement du transfert des compétences et du SDIS (32 600 000 €)**

Trois parts de TSCA (taxe sur les conventions d'assurance) ont été successivement transférées aux départements. La première, déjà évoquée ci-dessus, est liée à la suppression de la taxe professionnelle (art. 77 de la loi de finances pour 2010).

Les deux autres parts de TSCA interviennent dans le financement :

- des charges résultant du transfert de compétences aux Départements dans le cadre de l'acte II de la décentralisation (art. 52 de la loi de finances pour 2005),
- de la participation du département au SDIS (art. 53 de la loi de finances pour 2010).

Le financement du transfert des compétences est complété, depuis 2008, par une part dite « complémentaire » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Le financement du transfert des compétences par l'intermédiaire de la TSCA (article 52) et de la TICPE complémentaire permet au Département de prévoir une recette de 25,6 M€ au BP 2018.

Le financement du SDIS est compensé par la troisième part de TSCA (article 53) à hauteur de 7 M€.

En 2016, les trois parts de TSCA ont été marquées par une diminution des encaissements (- 4,62 % par rapport à 2015, soit - 2,655 M€) qui a été compensée par l'Etat fin janvier 2017 seulement, le Ministère du budget ayant rencontré des difficultés pour collecter la recette suite aux modifications apportées par la loi de finances de la sécurité sociale pour 2015 dans son calcul et sa répartition.

De fait, les prévisions budgétaires 2018 apparaîtront en diminution par rapport aux encaissements effectifs sur 2017.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales recettes 2018 et les compare aux crédits ouverts au BP 2017.

	<b>BP 2017</b>	<b>projet BP 2018</b>	<b>%BP 2018/BP 2017</b>
<b>La fiscalité directe</b>			
Taxe foncière sur les propriétés bâties	89 221 000,00 €	90 589 182,00 €	1,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	13 200 090,62 €	14 000 000,00 €	6,1%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 336 000,00 €	1 430 000,00 €	7,0%
Compensations des exonérations fiscales	3 980 894,00 €	4 200 000,00 €	5,5%
Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR)	10 698 283,00 €	10 698 283,00 €	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	12 200 000,00 €	12 743 837,00 €	4,5%
<b>Sous-total fiscalité directe</b>	<b>130 636 267,62 €</b>	<b>133 661 302,00 €</b>	<b>2,3%</b>
<b>La fiscalité indirecte</b>			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	24 500 000,00 €	25 800 000,00 €	5,3%
Taxe sur les conventions d'assurance (art.77)	31 908 000,00 €	33 200 000,00 €	4,0%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 900 000,00 €	3 900 000,00 €	0,0%
Taxe d'aménagement	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,0%
<b>Sous-total fiscalité indirecte</b>	<b>61 608 000,00 €</b>	<b>64 200 000,00 €</b>	<b>4,2%</b>
<b>Les fonds de péréquation</b>			
Fonds de péréquation DMTO	5 400 000,00 €	5 800 000,00 €	7,4%
Fonds de solidarité DMTO	7 040 000,00 €	7 000 000,00 €	-0,6%
Fonds de compensation péréquée	8 200 000,00 €	8 300 000,00 €	1,2%
Fonds de péréquation CVAE	1 200 000,00 €	826 000,00 €	-31,2%
<b>Sous-total fonds de péréquation</b>	<b>21 840 000,00 €</b>	<b>21 926 000,00 €</b>	<b>0,4%</b>
<b>Les concours de l'État</b>			
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	53 000 000,00 €	52 555 543,00 €	-0,8%
Dotation générale de décentralisation	2 726 563,00 €	2 726 563,00 €	0,0%
<b>Sous-total concours de l'État</b>	<b>55 726 563,00 €</b>	<b>55 282 106,00 €</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Le financement des transferts de compétence</b>			
Recettes (APA, PCH, RSA)	58 081 959,00 €	58 351 959,00 €	0,5%
Taxe sur les conventions d'assurance	26 760 000,00 €	27 500 000,00 €	2,8%
<i>dont transferts de compétence</i>	20 070 000,00 €	20 500 000,00 €	2,1%
<i>dont participation SDIS</i>	6 690 000,00 €	7 000 000,00 €	4,6%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques complémentaire	5 000 000,00 €	5 100 000,00 €	2,0%
<b>Sous-total financement des transferts</b>	<b>89 841 959,00 €</b>	<b>90 951 959,00 €</b>	<b>1,2%</b>
<b>Autres</b>			
Autres	<b>30 365 683,87 €</b>	<b>28 987 036,00 €</b>	<b>-4,5%</b>
<i>dont produit des domaines</i>	2 794 855,00 €	2 172 817,00 €	-22,3%
<i>dont recouvrement sur bénéficiaires dans le secteur des solidarités</i>	3 318 350,00 €	3 358 000,00 €	1,2%
<i>dont autres participations Europe / Etat/ collectivités territoriales</i>	4 569 134,50 €	4 659 921,39 €	2,0%

dont participation Région pour délégation compétence transport	14 399 909,00 €	14 065 450,00 €	-2,3%
dont FSE (à partir de 2016)	2 494 056,00 €	520 000,00 €	-79,2%
<b>Total Général</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>390 018 473 €</b>	<b>395 008 403,00 €</b>	<b>1,3%</b>

## 2 – Les dépenses réelles de fonctionnement : 363 366 449,80 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 augmentent de 1,41 % par rapport au BP 2017. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par l'inscription de la dépense nouvelle relative à l'attribution de compensation que la collectivité va devoir inscrire tous les ans sur son budget à hauteur de 2,110 M€, dans le cadre du transfert de la compétence transport, s'agissant d'une dépense obligatoire. Abstraction faite de cette charge, qui est liée directement à la faiblesse de la CVAE du Département dont le montant ne couvre pas les charges transférées, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est ramenée à 0,8 % par rapport au BP 2017.

A noter que le budget 2018 n'intègre qu'une partie des dépenses de fonctionnement du parc de Paléopolis. Des crédits ont été maintenus sur le budget principal pour permettre le démarrage de la saison 2018 en attendant le vote du budget. Pour que ces charges n'impactent pas le budget 2018, les montants identiques ont été saisis en recettes. Ainsi, après le vote du budget annexe, qui porte l'ensemble des dépenses et recettes, en investissement comme en fonctionnement, des titres de recettes seront émis par le budget principal pour obtenir le remboursement des sommes avancées au budget annexe. Pour information, les montants maintenus sur le programme Paléopolis du budget principal en fonctionnement s'élèvent à 96 899 €. Ils s'élevaient en 2017 à 329 815 €.

Plusieurs éléments caractérisent les dépenses de fonctionnement 2018 :

- **les charges à caractère général (chapitre 011) : 37 156 033 €**

Les charges à caractère général apparaissent en diminution de 5,39 % par rapport aux crédits votés au BP 2017 qui s'établissaient à 39,271 M€. Plusieurs explications à cette situation :



Le budget 2018 prévoit un montant de dépenses directes au titre des **transports** de 15 943 000 € auquel il convient d'ajouter, pour les années 2018 et suivantes, l'attribution annuelle de compensation versée par le Département à la Région et estimée à 2,110 M€.

Au total, les dépenses liées au transport s'élèvent donc à 18 053 929 €, dont 15 943 000 € sur le chapitre 011 et de 2,11 M€ au chapitre 014.

Au BP 2017, ces dépenses apparaissaient à hauteur de 18 013 000 € au chapitre 011.

La réduction du montant des dépenses est liée pour l'essentiel au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence « Transport » aux AOMD (Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable) et au paiement en direct par la Région des AO2 (Autorités Organisatrices de second rang) compte tenu de l'impossibilité de subdélégation.

Néanmoins, d'autres économies ont dû être réalisées lors de la préparation du budget pour absorber des augmentations de crédits de paiement sur d'autres postes, et en particulier :

Les assurances : La sinistralité de la collectivité augmentant, les marchés des assurances « risques statutaires » et « flotte automobile » ont été renouvelés, suite à la résiliation par les compagnies. Malgré les négociations entreprises, la collectivité a dû accepter une hausse de 338 681 € de ses primes pour maintenir sa couverture.

Les travaux en régie : de même, la progression par rapport au BP 2017 (+0,203 M€) du niveau des réalisations en régie de certains travaux a mécaniquement augmenté le niveau des dépenses de fournitures nécessaires à la concrétisation de ces chantiers.

La maintenance des logiciels : Pour rester performante, répondre aux obligations réglementaires en termes de dématérialisation, d'extraction et d'échanges de données, la collectivité n'a pas d'autre choix que de moderniser ses outils tout en veillant à rationaliser et à prioriser les besoins. Dans le secteur informatique, l'évolution est rapide et l'adaptation des outils est primordiale pour disposer d'une administration efficace. Néanmoins, l'acquisition de nouveaux logiciels se traduit mécaniquement, à l'issue de la période de garantie, par une augmentation des frais de maintenance, malgré là encore les après négociations engagées avec les éditeurs.

**- les charges de personnel (chapitre 012) : 81 130 000 €**

Les charges de personnel évoluent en apparence de 2,43 % par rapport au BP 2017 et de 0,3 % par rapport aux crédits inscrits en DM d'octobre 2017.

Cette évolution est à corriger des effets de l'intégration des personnels de la MDPH (21 postes) et des CLIC (13 postes) dans le cadre de la création de la Maison de l'autonomie. Abstraction faite de ces dépenses nouvelles estimées respectivement à 730 000 € et 550 000 €, l'évolution des dépenses relatives à la masse salariale est ramenée à 0,82 % par rapport au BP 2017.

Le scénario retenu pour les établir est volontariste pour contenir la masse salariale, afin de compenser :

- les facteurs externes statutaires (CSG)
- les facteurs internes à la collectivité :
  - . l'internalisation personnels MDPH et CLIC,
  - . le glissement vieillesse et technicité (GVT) applicable en 2018 à 800 agents,

- . la mise en place du RIFSEEP,
- . le vieillissement et l'usure professionnelle : facteurs internes structurels.

Les prévisions ont enregistré les dispositions de la loi de finances pour 2018 relative à l'augmentation de la CSG et au jour de carence et les décisions de report sur 2019 de la poursuite de l'application du PPCR (parcours professionnel, carrières, rémunérations) et du passage en catégorie A des assistants sociaux.

Les charges de personnel concernant les assistants familiaux sont estimées à 14 750 000 € (14,5 M€ au BP 2017) et celles des autres personnels à 65 122 500 € (60 975 000 € au BP 2017 et 61 923 221 € en DM d'octobre 2017).

Pour le remplacement des agents la collectivité fera appel en 2018 au Centre de gestion à hauteur de 512 500 € (800 000 € au BP 2017) et aux associations intermédiaires à hauteur de 300 000 € pour le remplacement des agents des collègues.

#### - Les dépenses du secteur social : 196 223 047 €

Chef de file dans le secteur des solidarités, le Département consacre 54 % de ses dépenses réelles de fonctionnement aux dépenses directes à caractère social. Les allocations individuelles de solidarité, l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active, estimées pour 2018 à 124 342 827 € (121 935 000 € au BP 2017) représentent quant à elles 63 % des dépenses de solidarité et 34 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les frais d'hébergement connaissent également un taux d'évolution sensible (+6,2 %).

#### Les allocations individuelles de solidarité :

##### L'Allocation personnalisée d'autonomie :

L'allocation est estimée globalement à 52,116 M€ pour 50,085 M€ au BP 2017. L'exercice 2017 a enregistré une tendance à l'augmentation des dépenses avec la mise en œuvre progressive de la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV) et une progression du nombre de bénéficiaires. A cet égard, le nombre de bénéficiaires de l'APA est passé de 11 284 au 31 décembre 2016 à 11 447 au 31 décembre 2017. Une vigilance particulière sera exercée sur cette allocation.

Le reste à charge de cette allocation est le plus important des trois allocations avec un montant de 32 116 000 € pour 2018 (31 430 271 € en CA projeté 2017).

##### La prestation de compensation du handicap :

L'allocation est estimée à 12,750 M€, avec un taux de progression de 4,02 % par rapport au BP 2017 (12,250 M€). 40 bénéficiaires supplémentaires ont été constatés au 31 décembre 2017 par rapport à la même date en 2016. L'estimation pour 2018 retient un coût moyen par bénéficiaire stable, considérant que la campagne de tarification n'entraînera pas de hausse des tarifs importante.

Le reste à charge de cette prestation est estimé à 9 243 000 € (9 187 853 € en CA projeté 2017).

##### Le revenu de solidarité active :

L'allocation est estimée à 59 483 827 € en baisse de 0,19 % par rapport aux prévisions du BP 2017. En effet, sur l'exercice 2017, la dépense relative à l'allocation RSA s'est établie à 59 041 320 €, pour une prévision au BP de 59,6 M€. Comme dans de nombreux départements, un fléchissement de la courbe de

progression de l'allocation a été constaté, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Mais dans d'autres départements, la courbe commence à s'inverser.

La prévision pour 2018 est plutôt optimiste et parie sur une poursuite de la décélération de la progression de la dépense. Elle enregistre l'absence de revalorisation de l'allocation de 2 % en septembre 2018, contrairement aux 5 dernières années par application du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ce qui participe à la tendance à la modération de l'évolution de la dépense sur 2018.

A noter qu'entre 2016 et 2017 l'augmentation de la dépense a été de 1,43 %. Le nombre de bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2016 était de 8 710. Au 31 décembre 2017, il était de 8 732, soit une progression de 0,25 %.

Sur un échantillon de 76 départements, l'ADF a relevé que les dépenses d'allocation RSA avaient progressé de 0,1 % en 2017, pour 3,5 % entre 2015 et 2016 sur ce même échantillon. L'enquête de l'ADF révèle que 25 départements ont connu une baisse des allocations RSA, 33 une hausse contenue entre 0% et 2 % et 18 une évolution supérieure à 2 %.

Là encore, la vigilance sera maintenue. Le reste à charge du RSA prévisionnel pour 2018 est de 24 631 868 € (24 782 765 € en CA projeté).

Le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (PDILE) qui comporte des actions liées à l'accompagnement des personnes en insertion, avec une priorité aux bénéficiaires du RSA, est inclus dans le chapitre consacré au RSA. D'un montant de 2,673 M€ en 2018 (2,720 M€ au BP 2017), le PDILE finance de multiple actions d'insertion sociale et professionnelle, sous forme de subventions aux structures et de marchés publics (notamment pour les travailleurs indépendants et les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA). Dans la mesure où il permet d'obtenir des crédits du FSE pour cofinancer les structures associatives qui interviennent dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, il a un réel effet levier sur le territoire départemental.

### Les frais d'hébergement

Autre poste de dépenses important dans la politique des solidarités, les frais d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées et du secteur de l'enfance (qui intègre les charges liées à l'accueil des mineurs non accompagnés).

	BP 2017	Projet BP 2018	Evolution BP 2018/BP 2017
Personnes âgées	11 515 000 €	<b>13 685 000 €</b>	+ 18,8 %
Personnes handicapées	24 473 000 €	<b>25 139 000 €</b>	+ 2,7 %
Enfance	14 806 700 €	<b>15 121 700 €</b>	+2,1 %
<b>TOTAL</b>	50 794 700 €	<b>53 945 700 €</b>	+ 6,2 %

L'augmentation des frais d'hébergement au titre de l'aide pour les personnes âgées intègre les résultats de la gestion 2017, qui a été marquée par une augmentation des dépenses au cours des six premiers mois bien supérieure à la tendance historique, ce qui a nécessité un abondement des crédits en décision modificative de 820 000 €. La prévision prend en compte également un objectif d'évolution de la dépense (OED) de 1,5 % et l'impact de la fin des contrats aidés.

L'évolution des dépenses d'hébergement des personnes handicapées prend en compte l'évolution de la tarification des établissements.

L'hébergement des enfants confiés est réalisé à 25 % par les établissements et à 75 % par les familles d'accueil. Une inquiétude forte porte sur le montant des dépenses liées à l'accueil des mineurs non accompagnés dont le nombre reste soutenu et ne permet pas d'envisager au moment de la rédaction du rapport une dépense inférieure à celle constatée en 2017 proche de 4 M€.

**- Les subventions de fonctionnement (comptes 657) : 11 958 658 €**

Le montant des subventions, hors champ de l'insertion, est en baisse sensible en 2018 (-16,6 %) par rapport aux prévisions du BP 2017 qui s'établissaient à 14 334 417 €.

Cette tendance s'explique notamment par l'absence d'inscription de crédits 2018 pour l'Agence régionale de développement économique, la collectivité qui s'est engagée à participer à parité avec la Région pour l'antenne de l'Allier entendant valoriser l'excédent constaté au bilan de ces associations au moment de leur fusion dans l'Agence (au BP 2017 : 1 050 000 € pour le CEEA + 200 000 € au CDPPA + 76 800 € pour le SOSAC).

En outre, des ajustements ont été opérés au vu des consommations du CA projeté 2017.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de subventions ouverts au projet de BP 2018, par politique sectorielle et secteur d'intervention, comparés à ceux qui ont été votés au BP 2017 et réalisés sur 2017 (CA projeté).

Description politique dominante	Description secteur intervention	CP Voté BP 2017	CP réalisés CA 2017	Mt Prévu au BP 2018
	Culture	2 015 400,00	1 901 558,91	1 912 400,00
	Environnement	443 013,00	453 511,74	423 013,00
	Jeunesse	275 000,00	225 670,00	190 000,00
	Logement	171 000,00	164 000,00	161 000,00
	Sports	723 500,00	609 605,50	648 300,00
	Vie associative	71 000,00	61 848,00	61 000,00
<b>Total CADRE DE VIE</b>		<b>3 698 913,00</b>	<b>3 416 194,15</b>	<b>3 395 713,00</b>
	Collèges	253 000,00	220 162,21	227 000,00
	Transports scolaires	77 000,00	12 118,39	8 000,00
<b>Total EDUCATION</b>		<b>330 000,00</b>	<b>232 280,60</b>	<b>235 000,00</b>
	Fonctionnement de l'Assemblée	42 525,00	42 525,00	42 525,00
	Moyens humains	891 000,00	871 000,00	886 000,00
<b>Total FONCTIONNEMENT ET PATRIMOINE DE L'INSTITUTION</b>		<b>933 525,00</b>	<b>913 525,00</b>	<b>928 525,00</b>
	Agriculture et forêt	509 741,00	384 837,37	273 040,94
	Autres équipements structurants hors voirie	177 410,00	176 057,82	215 000,00
	Développement économique	1 211 800,00	686 800,00	40 000,00
	Développement territorial	2 170 628,21	1 634 854,02	2 846 836,33
	Routes départementales	28 300,00	28 249,70	4 300,00

	Tourisme	1 163 000,00	1 160 067,85	1 154 500,00
<b>Total INFRASTRUCTURE ET DEVELOPPEMENT</b>		<b>5 260 879,21</b>	<b>4 070 866,76</b>	<b>4 533 677,27</b>
	Autres actions sociales		30 000,00	0,00
	Coopération internationale	77 600,00	97 825,00	73 300,00
	Développement Social Territorial et Vivre Ensemble	482 000,00	490 000,00	474 000,00
	Habitat	1 254 000,00	1 295 378,17	940 000,00
	Personnes âgées	1 583 500,00	1 317 621,26	1 295 543,00
	Petite enfance	27 500,00	24 579,47	27 500,00
	PMI	193 000,00	170 105,00	155 400,00
	Prévention sociale et médico sociale	493 500,00	493 500,00	0,00
<b>Total SOLIDARITES</b>		<b>4 111 100,00</b>	<b>3 919 008,90</b>	<b>2 965 743,00</b>
<b>Total général</b>		<b>14 334 417,21</b>	<b>12 551 875,41</b>	<b>12 058 658,27</b>

Description politique dominante	Description secteur intervention	CP Voté BP 2017	Mt Prévu au BP
	Culture	2 015 400,00	1 912 400,00
	Environnement	443 013,00	423 013,00
	Jeunesse	275 000,00	190 000,00
	Logement	171 000,00	161 000,00
	Sports	723 500,00	648 300,00
	Vie associative	71 000,00	61 000,00
<b>Total CADRE DE VIE</b>		<b>3 698 913,00</b>	<b>3 395 713,00</b>
	Collèges	253 000,00	227 000,00
	Transports scolaires	77 000,00	8 000,00
<b>Total EDUCATION</b>		<b>330 000,00</b>	<b>235 000,00</b>
	Fonctionnement de l'Assemblée	42 525,00	42 525,00
	Moyens humains	891 000,00	886 000,00
<b>Total FONCTIONNEMENT ET PATRIMOINE DE L'INSTITUTION</b>		<b>933 525,00</b>	<b>928 525,00</b>
	Agriculture et forêt	509 741,00	273 040,94
	Autres équipements structurants hors voirie	177 410,00	215 000,00
	Développement économique	1 211 800,00	80 000,00
	Développement territorial	2 170 628,21	2 846 836,33
	Routes départementales	28 300,00	4 300,00
	Tourisme	1 163 000,00	1 154 500,00

<b>Total INFRASTRUCTURE ET DEVELOPPEMENT</b>		<b>5 260 879,21</b>	<b>4 573 677,27</b>
	Coopération internationale	77 600,00	73 300,00
	Développement Social Territorial et Vivre Ensemble	482 000,00	474 000,00
	Habitat	1 254 000,00	940 000,00
	Personnes âgées	1 583 500,00	1 295 543,00
	Petite enfance	27 500,00	27 500,00
	PMI	193 000,00	155 400,00
	Prévention sociale et médico sociale	493 500,00	0,00
<b>Total SOLIDARITES</b>		<b>4 111 100,00</b>	<b>2 965 743,00</b>
<b>Total général</b>		<b>14 334 417,21</b>	<b>12 098 658,27</b>

Quelques observations :

#### **Politique Cadre de vie :**

Jeunesse : la réduction des crédits de subvention dans le secteur Jeunesse correspond à un ajustement des crédits au vu des réalisations effectives sur 2017 sur différentes actions. Il a été pris en compte en particulier, la baisse du nombre de journées d'accueil des enfants dans les centres de loisirs. Celle-ci s'est traduite par une diminution sensible des sommes versées aux associations organisatrices de centres de vacances.

Sports : les crédits 2018 ont été ajustés aux consommations de crédits réalisées sur 2017, notamment pour les aides aux comités sportifs dont le dispositif est amené à évoluer, tout comme le soutien aux manifestations sportives et les aides aux clubs de haut niveau (sous réserve de la montée de certains clubs en national).

#### **Politique Education :**

Transports scolaires : les subventions qui étaient versées jusqu'en 2017 par le Département aux pôles de transports locaux (AO2 interurbaines) le seront en 2018 par la Région, compte tenu de l'impossibilité de subdéléguer les crédits. Le Département assurera en revanche la préparation des éléments techniques et financiers nécessaires au versement.

#### **Politique Infrastructures et développement :**

Agriculture – forêt / Développement économique : la fusion du CEEA, du CDPPA et du SOSAC au sein de l'Agence régionale de développement économique évoquée précédemment, avec l'affectation des excédents constatés au règlement de la participation 2018 du Département, explique la baisse sensible de ces deux secteurs. Cette situation est exceptionnelle. En 2019 des crédits devront être trouvés pour honorer notre engagement de financement à parité avec la Région, de l'ordre de 700 000 €.

Développement territorial : les crédits de paiement supplémentaires inscrits en 2018 par rapport aux prévisions 2017 correspondent aux dossiers déposés et programmés au cours du dernier trimestre 2017 au titre du FSE, pour lesquels la collectivité attend le versement d'une avance de 30 %, et au versement du solde des dossiers 2015 et 2016. La prévision 2017 s'établissait à hauteur de 1 620 491 €. Pour 2018, elle est de 2 200 000€.

#### **Politique Solidarité :**

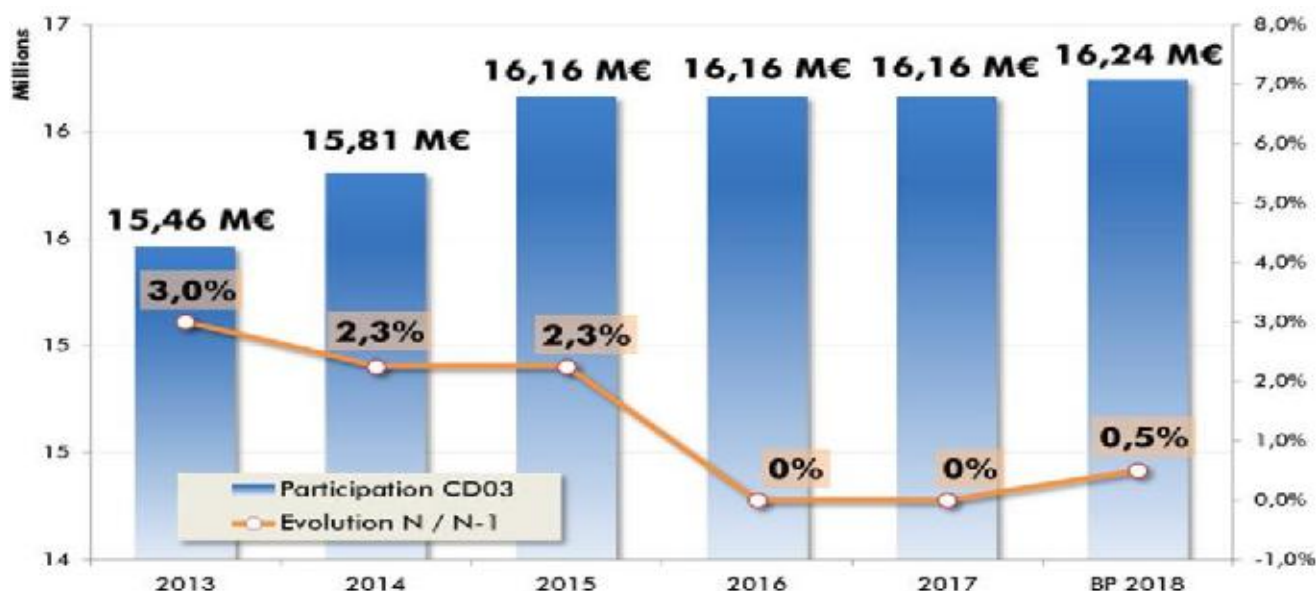
Habitat : l'écart entre les deux exercices est lié à un changement d'imputation dans le cadre du marché d'accompagnement social lié au logement. Les crédits accordés par le Département aux prestataires correspondent à des participations et non à des subventions. La correction a été faite courant 2017.

Prévention médico-sociale : l'internalisation des CLIC, auxquels nous versions tous les ans des subventions de fonctionnement, explique l'évolution entre 2017 et 2018.

**- La contribution au SDIS : 16 244 944 €**

Conformément à la convention pluriannuelle que la collectivité a signée avec le SDIS le 28 octobre 2016 pour une durée de trois ans, notre contribution 2018 s'élèvera à 16 244 944 €, soit en progression de 0,5 % par rapport à 2017. Pour mémoire, elle a été figée sur la période 2015-2017.

Le tableau ci-dessous rappelle les montants versés au SDIS depuis 2013



**- Les intérêts de la dette : 5 759 374 €**

Les intérêts de la dette pour 2018 sont estimés à 5 759 374 €. Le montant inscrit au BP 2017 était de 6 367 943 €. Le montant projeté 2017 est de 5,978 M€.

La réduction du montant prévisionnel des intérêts des emprunts 2018, comparés aux projections 2017 s'explique tout d'abord par un contexte de baisse des taux mais aussi par une politique de gestion active de la dette que nous poursuivons depuis trois ans et enfin, par le désendettement de la collectivité à hauteur de 22 M€ en 2 ans.

En effet, de 2012 à 2017, les marges de financements bancaires ont été en baisse constante. Après avoir atteint un point bas historique à l'automne 2016, les taux d'intérêts à long terme sont restés faibles, ce qui a permis au département de bénéficier de conditions de financement attractives pour les emprunts souscrits depuis deux ans. Les analystes considèrent que si, à court terme, l'actuel décalage entre l'embellie économique et l'absence de remontée des taux longs a produit un ajustement à la hausse au cours des premières semaines 2018, celui-ci a toute chance de rester limité et de plafonner assez vite.

En outre, la stratégie du Département a été depuis trois ans de profiter de toutes les opportunités qui se sont présentées à lui pour renégocier les emprunts dont les taux n'étaient plus en adéquation avec le marché, et ainsi d'obtenir des économies sur les charges financières qui sont désormais sensibles budgétairement. Le rapport présenté à votre Assemblée lors de la session de mars précisait que sur les seuls emprunts renégociés en 2017, l'économie annuelle de frais financiers ainsi générée pouvait être estimée à 199 214 €.

Enfin, le tableau d'amortissement de l'emprunt lié au PPP du CSO prévoit un montant d'intérêt pour 2018 à hauteur de 1 449 373,97 € pour 1 547 943 € au BP 2017, soit une baisse du montant des intérêts de 98 569 € entre les deux exercices (parallèlement le remboursement du capital progresse).

**- Les atténuations de produits : 3 911 000 €**

Ce chapitre enregistre deux types de dépenses, la première depuis 2014, la seconde, pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2018 :

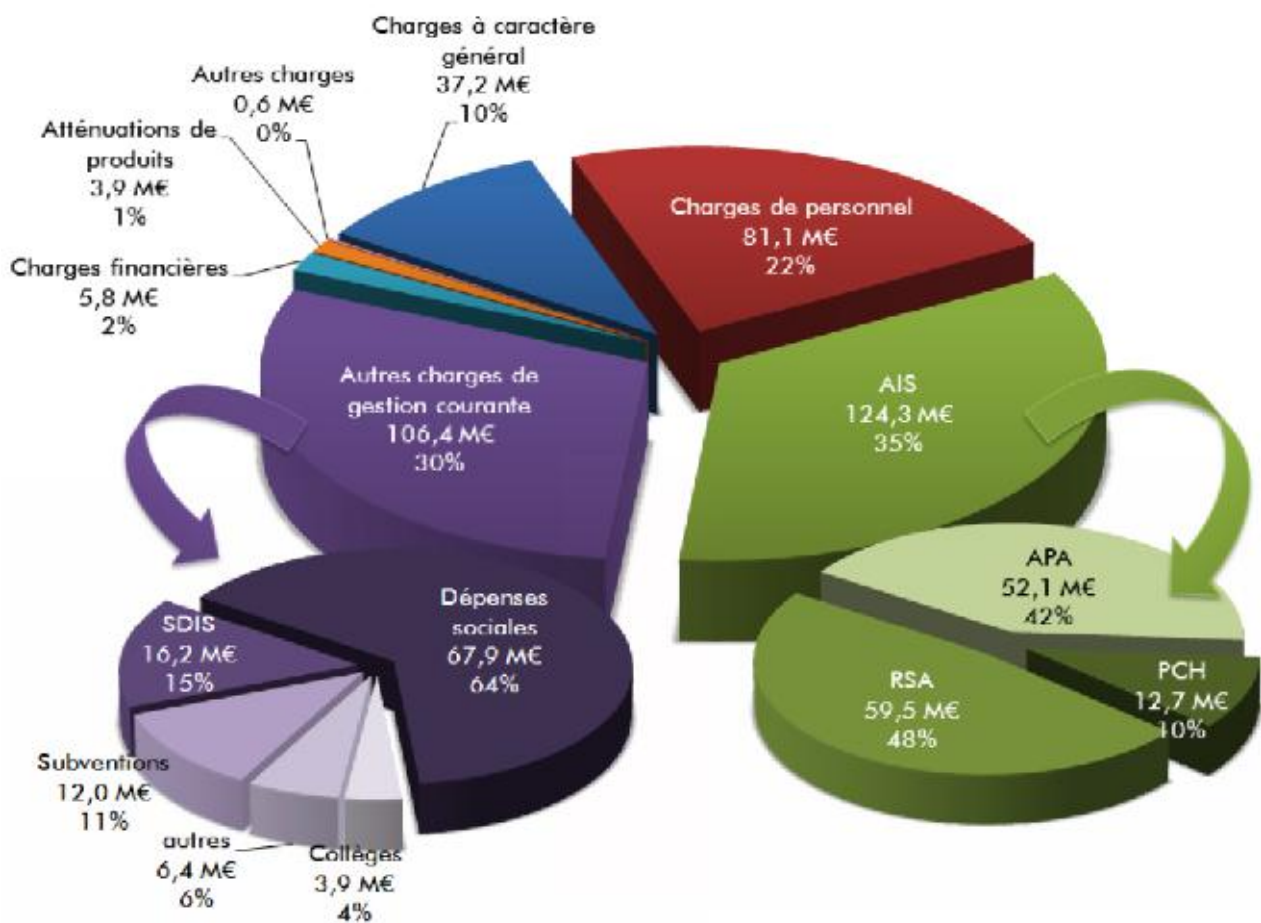
- La collectivité contribue au titre du fonds de solidarité qui a été créé en 2014 au profit des départements pour les aider à financer les AIS, au travers un prélèvement forfaitaire de 0,35 % des bases de droits de mutation perçus sur l'exercice n-1. En ce qui concerne notre collectivité, le montant du prélèvement est estimé pour 2018 à 1 800 000 €.
- L'attribution de compensation liée au transfert de la compétence transports à la Région. Par application du principe de la neutralité financière des transferts de charges d'une collectivité à une autre, les charges transférées doivent être équivalentes aux dépenses consacrées à la date du transfert. A cet effet, si un écart est constaté une compensation est versée. Les 25 points de CVAE que la Région a reçus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 étant insuffisants pour couvrir la charge, le Département est tenu d'inscrire à son budget une somme estimée à 2 110 000 €, qui sera arrêtée définitivement dans le cadre de la convention longue qui sera soumise à votre examen en session de juin prochain.

**- Les dépenses imprévues en fonctionnement : 0 €**

Aucun crédit n'a été inscrit en dépenses imprévues.

Le graphique ci-dessous vous présente de manière synthétique la répartition des principales dépenses réelles de fonctionnement.





Le tableau suivant présente l'évolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement, par chapitre budgétaire, entre le BP 2017 et le BP 2018.

Les dépenses de fonctionnement			
	BP 2017	Projet de BP 2018	évolution BP 2018 //BP 2017
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>			
011 - Charges à caractère général	39 271 315 €	37 156 033 €	-5,39%
Charges à caractère général hors transport	21 258 315 €	21 213 033 €	-0,21%
Transports (art. 6245)	18 013 000 €	15 943 000 €	-11,49%
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	79 200 000 €	81 130 000 €	2,44%
<b>Allocations individuelles de solidarités (AIS)</b>			
016 - APA	50 107 000 €	52 146 000 €	4,07%
dont allocation	50 085 000 €	52 116 000 €	4,06%
017 - RSA	63 567 290 €	63 431 033 €	-0,21%
dont allocation	59 600 000 €	59 483 827 €	-0,19%
PCH	12 250 000 €	12 743 000 €	4,02%

Sous-total AIS avec indus	121 935 000 €	124 342 827 €	1,97%
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>			
65 - Autres charges de gestion courante (hors PCH)	104 797 103 €	106 406 017 €	1,54%
<i>dont subventions</i>	14 334 417 €	11 958 658 €	-16,57%
<i>dont SDIS</i>	16 164 123 €	16 244 944 €	0,50%
<i>dont dépenses sociales (hors AIS)</i>	61 980 034 €	67 903 014 €	9,56%
<i>dont collèges</i>	3 678 340 €	3 938 500 €	7,07%
<b>Chapitre 66 - Charges financières</b>			
66 - Charges financières	6 425 943 €	5 815 374 €	-9,50%
<i>dont intérêts des emprunts (y compris CSO à partir de 2016)</i>	6 367 943 €	5 759 374 €	-9,56%
<b>Chapitre 014 - Atténuations de produits</b>			
014 - Atténuations de produits	1 840 000 €	3 911 000 €	112,55%
<b>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>			
022 - Dépenses imprévues	300 000 €	0 €	
<b>Autres</b>			
Autres	572 400 €	627 993 €	9,71%
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>358 331 051 €</b>	<b>363 366 450 €</b>	<b>1,41%</b>

### - 3 L'épargne brute et le taux d'épargne brute

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. Cet excédent permet à une collectivité territoriale de faire face au remboursement du capital de la dette et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

C'est un indicateur de la capacité à dégager du disponible pour couvrir les charges financières (capacité à rembourser le capital de la dette) et financer les projets d'équipement (capacité à investir). Le volume d'épargne brute dégagé par la section de fonctionnement couvre une partie du besoin de financement généré par la section d'investissement.

Le BP 2018 présente une épargne brute de **31 641 953 €**. Elle est équivalente à celle du BP 2017 (31 687 422 €)

L'article L1612-4 du CGCT, rappelé dans l'instruction comptable et budgétaire des départements, précise que trois éléments doivent être réunis pour garantir l'équilibre réel du budget de la collectivité : les deux sections doivent être chacune en équilibre, les dépenses et les recettes doivent être évaluées de façon sincère et le remboursement de la dette en capital doit être couvert par des ressources propres.

La section de fonctionnement et la section d'investissement votées respectivement en équilibre implique de dégager une épargne brute prévisionnelle suffisante pour couvrir notamment les dotations nettes aux amortissements.

Le budget est équilibré avec une épargne brute suffisante pour couvrir la dotation nette aux amortissements et un montant d'emprunt, certes en progression (+2,9 M€) mais qui accompagne la hausse des investissements directs et indirects (+6 M€). Le taux d'épargne brute est de 8,01 %, ce qui correspond au montant minimum que nous nous sommes fixés dans le cadre des orientations budgétaires.

### **Evolution du montant et du taux de l'épargne brute**

<b>En M€</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018 / BP 2017</b>
Recettes réelles de fonctionnement	390,018	395,008	+1,28 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	358,331	363,366	+1,4 %
<b>Epargne brute</b>	<b>31,687</b>	<b>31,642</b>	<b>-0,1 %</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>8,12 %</b>	<b>8,01 %</b>	<b>-1,35 %</b>
Remboursement capital dette	28,021	27,890	-0,46 %
<b>Epargne nette</b>	<b>3,666</b>	<b>3,752</b>	<b>+2,3 %</b>

## **B - Présentation de la section d'investissement**

- **1- les recettes d'investissement : 55,79 M€ (hors CLTR et opérations de refinancement)**

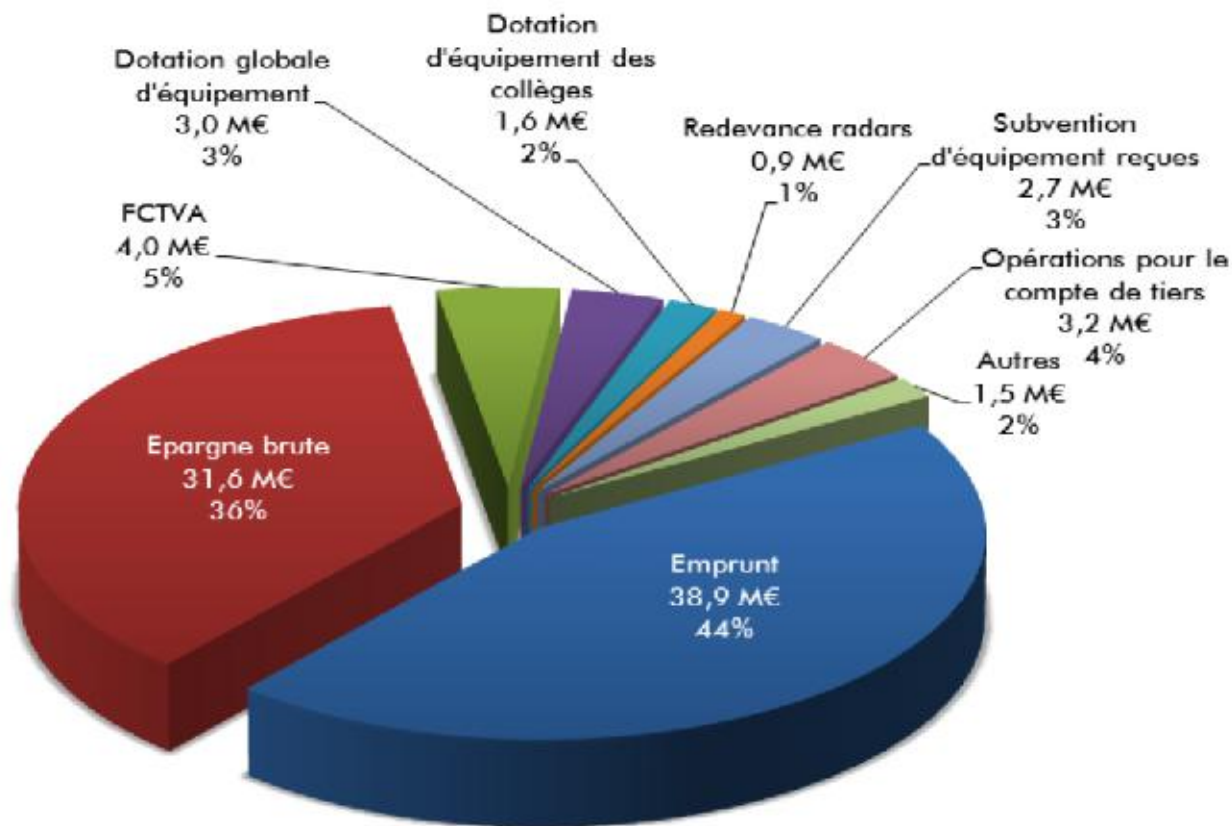
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 55 790 924,11 € au BP 2018 (hors inscriptions de 42 M€ pour les CLTR et opérations de refinancement) avec un emprunt prévisionnel de 38,851 M€.

Elles étaient de 48 701 486,21 € au BP 2017 avec un emprunt prévisionnel de 35,962 M€

Pour faire face aux besoins de financement générés par les dépenses d'investissement, notre collectivité enregistre :

- des recettes dites « définitives » qui comprennent la dotation globale d'équipement, la dotation départementale d'équipement des collèges, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- des subventions sollicitées auprès notamment de l'Europe, de l'Etat et des collectivités partenaires sur nos projets ;
- la participation de tiers pour les opérations sous mandat et les aménagements fonciers ;
- un emprunt prévisionnel ;
- le produit des amendes de police relevées par les radars.

Le schéma ci-dessous précise la répartition des recettes d'investissement et le tableau suivant permet de comparer les montants avec les inscriptions 2017 au BP.



En €	BP 2017	BP 2018	BP 2018 / BP 2017
<b>TOTAL (hors CLTR)</b>	<b>48 701 486</b>	<b>55 790 924</b>	<b>+14,5 %</b>
<b>Dont :</b>			
Dotation globale d'équipement	3 000 000	3 000 000	0 %
Dotation départementale d'équipement des collèges	1 638 878	1 638 878	0 %
FCTVA	3 450 000	4 000 000	+15,9 %
Emprunts	35 962 071	38 851 239	+8 %
Redevance radars	860 000	860 000	0 %
Opérations pour compte tiers	2 077 281	3 178 300	+53 %
Subventions d'équipement reçues	446 779	2 748 500	515 %

On peut observer en 2018 :

- **une stagnation des dotations de l'Etat** qui, depuis de nombreuses années pour ce qui concerne la dotation d'équipement des collèges, est sans commune mesure avec les crédits de paiement que nous réservons à la restructuration, à la mise aux normes en terme de sécurité, à

l'amélioration du confort pour les élèves et des conditions de travail pour les enseignants et enfin pour suivre les évolutions technologiques en terme d'aménagement numérique,

- **une augmentation des participations au titre des subventions d'équipement**, qui s'explique par la réalisation de travaux pour lesquels la collectivité a obtenu des contributions des partenaires, tels que, à titre d'exemple, la SNCF pour la sécurisation des passages à niveau, la Région et la COVED pour des travaux routiers sur la RD 70,
- **une augmentation du montant des attributions du FCTVA** liée notamment à la perception du FCTVA sur les loyers du PPP du CSO,
- **des opérations pour compte de tiers** qui augmentent principalement en fonction des projets de travaux décidés par le SDIS,
- **une augmentation de l'emprunt prévisionnel 2018** par rapport à celui inscrit au BP 2017 de 2,889 M€ avec un montant de 38,851 M€.

## **2 – Les dépenses réelles d'investissement : 87,43 M€ (hors CLTR et refinancement emprunts)**

Le montant des dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2018 s'élève à **87 432 877 €** (hors CLTR et opérations de refinancement de 42 M€).

Il permettra de poursuivre la mise en œuvre du Plan départemental qui a été lancé en 2016, d'engager de nouveaux programmes d'investissement pour non seulement assurer la revitalisation du tissu économique et de l'emploi, en accompagnant le développement des entreprises, l'implantation d'activités et l'accueil de nouveaux habitants, mais aussi pour garantir les flux clients /fournisseurs même en période de gel de nos infrastructures routières, valoriser et faire connaître le patrimoine architectural et naturel de notre département, déployer le numérique, la fibre optique et la téléphonie mobile et offrir aux jeunes du territoire les meilleures conditions d'éducation au sein des collèges tout en soutenant les communes et structures intercommunales dans leurs projets d'investissement.

De nombreux rapports présentés dans le cadre de la session précisent le détail des programmes d'investissement qui seront réalisés sur 2018, qu'il s'agisse du programme d'investissement sur les routes départementales, sur les bâtiments départementaux, le programme collèges 21...

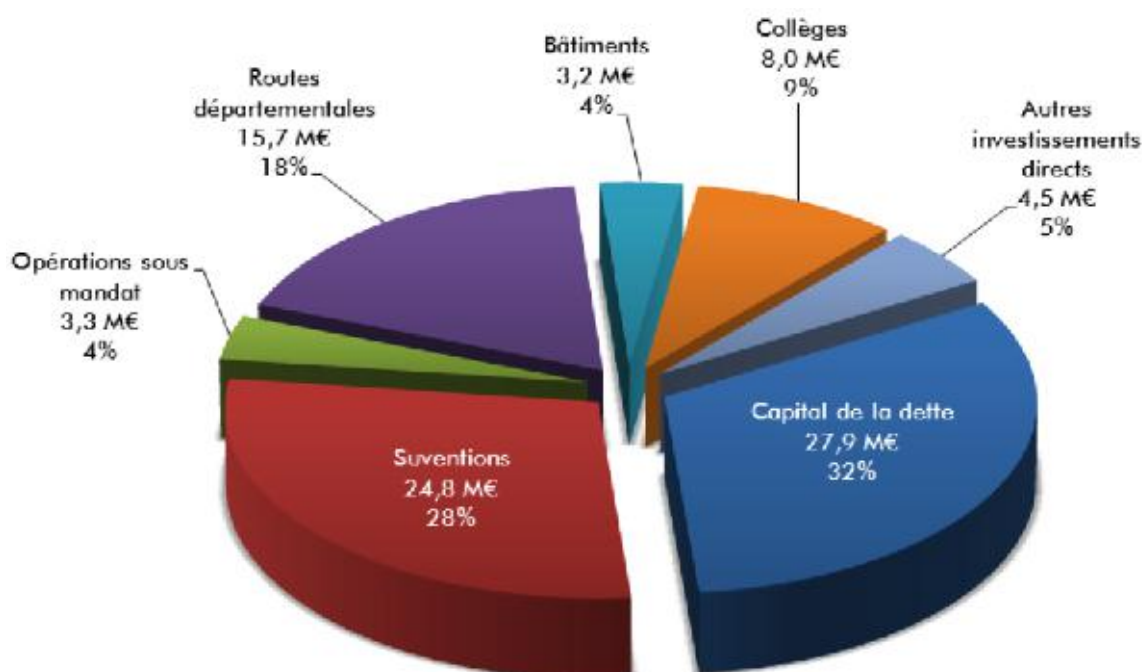
### **Tableau de synthèse (hors CLTR)**

<b>En M€</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018 / BP 2017</b>
<b>TOTAL hors CLTR</b>	<b>80,389</b>	<b>87,433</b>	<b>+8,76 %</b>
<b>dont</b>			
Dépenses d'investissement direct	25,201	30,473	+20,9 %
Dépenses d'investissement indirect	24,036	24,797	+3,2 %

	<b>TOTAL</b>	<b>49,237</b>	<b>55,27</b>	<b>+12,2 %</b>
Remboursement d'emprunt (hors CLTR)		28,021	27,890	-0,46 %
Opérations pour le compte de tiers		2,166	3,295	+52,1 %
Dépenses imprévues		0	0	0 %
Autres		0,965	0,978	+1,3 %

Ce tableau récapitulatif appelle quelques remarques :

- **le montant des dépenses d'équipement direct et indirect est en augmentation** au BP 2018 de 6 M€ par rapport au BP 2017. Il atteint 55,27 M€. Il était au BP 2017 de 49,237 M€. La gestion rigoureuse, mise en place dès 2015, permet de dégager des moyens financiers suffisants **pour augmenter nos investissements** directs en 2018 de plus de 5 M€ tout en continuant à accompagner les communes et structures intercommunales de façon significative en réservant une enveloppe globale de 24,797 M€,
- outre les dépenses d'investissement direct et indirect, la section d'investissement intègre les dépenses liées au **remboursement d'emprunt**. Celles-ci seront de 27,890 M€ en intégrant le capital dû au titre de la dette Dailly du CSO (2,720 M€). La charge du remboursement du capital de la dette diminue de 0,46 %, par rapport aux prévisions 2017 alors même que la part investissement de la dette Dailly progresse de 0,100 M€. Cette situation est liée d'une part à notre désendettement de 22 M€ sur 2 ans et aux renégociations d'emprunt conduites sur 2016 et 2017,
- les **dépenses pour compte de tiers** correspondent notamment aux dépenses effectuées dans le cadre de notre convention de mandat avec le SDIS de l'Allier. Les prévisions sont fonction des programmes de travaux annoncés par le SDIS,
- **aucun crédit de dépenses imprévues d'investissement.**



Le tableau ci-après précise le montant des subventions prévues par politique sectorielle et par secteur d'intervention pour 2018, comparés aux montants prévus au BP 2017 et aux réalisations 2017 (CA projeté).

Description politique dominante	Description secteur intervention	CP Voté BP 2017	CP réalisés CA 2017	Mt Prévu au BP 2018
	Culture	518 981,02	453 243,29	611 528,37
	Environnement	2 883 404,90	1 098 472,27	1 656 226,98
	Logement	3 979 132,02	3 981 046,95	3 164 097,16
	Sports	55 986,40	22 390,00	142 700,00
<b>Total CADRE DE VIE</b>		<b>7 437 504,34</b>	<b>5 555 152,51</b>	<b>5 574 552,51</b>
	Enseignement supérieur		50 000,00	0,00
<b>Total EDUCATION</b>		<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Moyens de fonctionnement		7 652,00	10 600,00
	Moyens financiers	22 635,01	6 222,22	6 222,22
<b>Total FONCTIONNEMENT ET PATRIMOINE DE L'INSTITUTION</b>		<b>22 635,01</b>	<b>13 874,22</b>	<b>16 822,22</b>
	Agriculture et forêt	535 252,18	129 627,27	499 771,81
	Autres équipements structurants hors voirie	576 000,00	627 357,40	2 373 800,00
	Autres infrastructures de transports	39 166,00	15 461,15	122 667,00
	Développement économique	882 196,99	274 617,88	1 691 782,49
	Développement territorial	12 831 742,11	12 935 885,43	12 649 269,65
	Routes départementales	155 000,00	239 897,69	223 000,00
	Tourisme	365 125,92	111 286,32	549 420,60
<b>Total INFRASTRUCTURE ET DEVELOPPEMENT</b>		<b>15 384 483,20</b>	<b>14 334 133,14</b>	<b>18 109 711,55</b>
	Habitat	2 886,44	18 300,00	0,00
	Personnes âgées	1 163 000,00	691 617,84	1 071 000,00
	Petite enfance	25 000,00	16 303,52	25 000,00
<b>Total SOLIDARITES</b>		<b>1 190 886,44</b>	<b>726 221,36</b>	<b>1 096 000,00</b>
<b>Total général</b>		<b>24 035 508,99</b>	<b>20 679 381,23</b>	<b>24 797 086,28</b>

Quelques observations :

**Politique cadre de vie :**

- environnement : la baisse significative des crédits de paiement dans le secteur environnement concerne les aides attribuées dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Cette

situation trouve son origine dans la position attentiste des collectivités qui diffèrent l'engagement de leurs projets, dans un contexte institutionnel et financier incertain (loi GEMAPI),

- logement : les crédits de paiement relatifs au secteur Logement semblent diminuer. En réalité, dans la mesure où l'année 2018 enregistre la fin de notre contribution de 1,5 M€ à la CGLLS (engagement pris sur la période 2010-2017 pour redresser la situation financière d'Allier Habitat), les crédits au contraire progressent, et en particulier au titre de la lutte contre la précarité énergétique, du programme de renouvellement urbain et plus précisément celui du site de Presles à Cusset. A noter que dans le cadre de la session, un rapport propose de passer un avenant pour prolonger le plan de redressement sur 2017-2020.

### Politique infrastructures et développement :

- Développement territorial : l'année 2017 a été marquée par une sous réalisation des crédits réservés aux intercommunalités qui, avec les fusions, ont attendu la définition de la stratégie établie sur les nouveaux territoires avant de concrétiser leurs projets. En 2018, les EPCI seront davantage en capacité de réaliser leur projet d'autant que les négociations avec la Région sur le contrat Ambition ont également abouti. Ces opérations reportées abondent le volume d'opérations prévues sur 2018.

Enfin, le programme de soutien aux projets des communes que nous avons adopté en décembre 2015 est entré en 2018 dans sa 3<sup>ème</sup> année de programmation. Les appels de fonds des communes augmentent en nombre et en volume, tout en sachant par expérience, que la vitesse de croisière de ce nouveau dispositif devrait être atteinte en 2020.

- Autres équipements structurants, hors voirie : ce secteur englobe en particulier notre participation au Très Haut Débit. L'année 2017 correspondait à la dernière année de la 1<sup>ère</sup> phase avec un appel de fonds estimé au BP à 0,576 M€. L'année 2018 connaîtra le lancement de la 2<sup>ème</sup> phase couvrant la période 2018-2021 avec le déploiement de la fibre optique sur 23 communes du Département et un montant de crédits de paiement de 2,155 M€.

Les crédits relatifs à la résorption des zones blanches (0,162 M€ au BP 2017 pour 0,446 M€ au BP 2018) et les crédits relatifs à l'appel à projets 1 300 sites pour 0,150 M€ (0 € au BP 2017) sont portés par ce secteur.

- Développement économique : Entre le BP 2017 et celui de 2018, les crédits de paiement pour les subventions du secteur économique augmentent de plus de 90 %, avec notamment la délégation que nous avons obtenue des EPCI pour intervenir dans les aides à l'immobilier d'entreprises et le soutien aux industries agro-alimentaires. Dans cette optique, des crédits de paiements ont été inscrits au BP 2018 à concurrence respectivement de 420 000 € et 366 000 €.
- Tourisme : les subventions du secteur Tourisme progressent avec l'inscription de crédits pour le 1<sup>er</sup> contrat d'aménagement touristique (projet avec Vichy Communauté suite à la dissolution du SMAT de la Montagne bourbonnaise).

Le tableau ci-après détaille les montants en crédits de paiement des investissements directs réalisés en 2016, prévus au BP 2017 et au BP 2018 :

en €	CA 2016	BP 2017	Projet BP 2018
<b>INVESTISSEMENTS DIRECTS (hors travaux régie)</b>	<b>24 226 249</b>	<b>25 201 278</b>	<b>30 472 678</b>
<b>DONT</b>			
<b>les routes départementales</b>	<b>12 364 795</b>	<b>13 430 000</b>	<b>15 681 007</b>



<i>études et acquisitions foncières</i>	6 090	9 430 000	11 581 007
<i>maintenance du patrimoine</i>	3 587 421		
<i>mise à niveau des RD</i>	5 355 047		
<i>maintenance ouvrages d'art</i>	1 301 688		
<i>aménagement de sécurité</i>	373 340		
<i>accompagnement tvx communaux</i>	759 634		
<i>modernisation du réseau</i>	-		
<i>travaux en régie (y compris frais de personnel)</i>	981 575		

<b>les bâtiments</b>	<b>1 854 824</b>	<b>1 750 660</b>	<b>3 174 800</b>
<i>acquisitions foncières pour construction</i>	64 700	-	-
<i>maintenance du patrimoine</i>	370 039	280 000	306 500
<i>mise aux normes et sécurité</i>	407 977	268 316	315 500
<i>performance énergétique</i>	128 273	193 080	98 000
<i>construction CTER et CS Mayet de Montagne</i>			24 300
<i>construction/rehabilitation (dont CT de St Rémy en Rollat)</i>	883 834	1 009 264	2 040 000
<i>travaux en régie (y compris frais de personnel)</i>			390 500

<b>les collèges</b>	<b>7 394 596</b>	<b>7 541 840</b>	<b>7 600 000</b>
<i>travaux : plan Collèges 21</i>	7 344 757	7 481 840	7 485 000
<i>travaux en régie (y compris frais de personnel)</i>	49 839	60 000	115 000

<b>autres investissements sur bâtiments</b>	<b>457 237</b>	<b>972 947</b>	<b>627 081</b>
<i>restructuration du site du Palais Ducal</i>	64 902	197 974	115 000
<i>MIJ - MAB - MAISON MANTIN</i>	269 060	480 449	374 400
<i>Paléopolis</i>	113 193	264 525	107 681
<i>aménagement aires d'arrêt</i>	133 381	70 000	30 000
<i>(dont travaux en régie pour aires d'arrêt)</i>	123 298	40 000	30 000

en €	<b>CA 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Projet BP 2018</b>
<b>INVESTISSEMENTS DIRECTS (hors travaux régie)</b>	<b>24 226 249</b>	<b>25 201 278</b>	<b>30 472 678</b>

**DONT**

<b>les routes départementales</b>	<b>12 364 795</b>	<b>13 430 000</b>	<b>15 681 007</b>
<i>études et acquisitions foncières</i>	6 090	9 430 000	11 581 007
<i>maintenance du patrimoine</i>	3 587 421		
<i>mise à niveau des RD</i>	5 355 047		
<i>maintenance ouvrages d'art</i>	1 301 688		
<i>aménagement de sécurité</i>	373 340		
<i>accompagnement tvx communaux</i>	759 634		
<i>modernisation du réseau</i>	-		
<i>travaux en régie (y compris frais de personnel)</i>	981 575		

<b>les bâtiments</b>	<b>1 854 824</b>	<b>1 750 660</b>	<b>3 174 800</b>
<i>acquisitions foncières pour construction</i>	64 700	-	-
<i>maintenance du patrimoine</i>	370 039	280 000	306 500
<i>mise aux normes et sécurité</i>	407 977	268 316	315 500
<i>performance énergétique</i>	128 273	193 080	98 000
<i>construction CTER et CS Mayet de Montagne</i>			24 300
<i>construction/réhabilitation (dont CT de St Rémy en Rollat)</i>	883 834	1 009 264	2 040 000
<i>travaux en régie (y compris frais de personnel)</i>			390 500

<b>les collèges</b>	<b>7 394 596</b>	<b>7 541 840</b>	<b>7 600 000</b>
<i>travaux : plan Collèges 21</i>	7 344 757	7 481 840	7 485 000
<i>travaux en régie (y compris frais de personnel)</i>	49 839	60 000	115 000

<b>autres investissements sur bâtiments</b>	<b>457 237</b>	<b>972 947</b>	<b>627 081</b>
<i>restructuration du site du Palais Ducal</i>	64 902	197 974	115 000
<i>MIJ - MAB - MAISON MANTIN</i>	269 060	480 449	374 400
<i>Paléopolis</i>	113 193	264 525	107 681
<i>aménagement aires d'arrêt</i>	133 381	70 000	30 000
<i>(dont travaux en régie pour aires d'arrêt)</i>	123 298	40 000	30 000

<b>les acquisitions</b>	<b>2 863 907</b>	<b>3 957 587</b>	<b>5 647 290</b>
<i>équipement des collèges - mobilier</i>	298 454	300 000	270 000
<i>équipement des collèges - informatique</i>	834 330	939 051	1 329 500
<i>acquisitions matériels/licences informatiques</i>	1 201 335	1 323 055	2 059 010
<i>Résorption zones blanches</i>			445 780
<i>acquisitions de matériel et véhicules (y compris P200)</i>	483 486	1 327 000	1 354 400
<i>DAG (Frais annonces et matériel)</i>			60 000
<i>communication externe</i>	2 416	3 500	4 000
<i>évaluation risques professionnels et fonds d'intervention pour les personnes handicapées</i>	25 404	35 900	59 100
<i>acquisitions PDIPR PDESI</i>	10 124	20 000	55 000
<i>acquisitions foncières et cessions (haute vallée Cher)</i>	696	581	2 000
<i>archives</i>	7 662	8 500	8 500

<b>les autres équipements (financés)</b>	<b>66 206</b>	<b>388 610</b>	<b>2 381 000</b>
<i>travaux routiers A719</i>	-	-	-
<i>amélioration Paris-Clermont (tranche B) suppression PN156</i>	33 365	166 000	870 000

sécurisation de plusieurs PN dont PN5 sur RD12			570 000
Haute vallée du Cher	-	32 610	-
CSO	348 257	667 800	681 000
travaux au titre des espaces naturels sensibles (ENS) et des vélos-routes voies vertes (VVV)	32 842	190 000	260 000
(dont travaux en régie)			3 000

<b>les acquisitions</b>	<b>2 863 907</b>	<b>3 957 587</b>	<b>5 647 290</b>
équipement des collèges - mobilier	298 454	300 000	270 000
équipement des collèges - informatique	834 330	939 051	1 329 500
acquisitions matériels/licences informatiques	1 201 335	1 323 055	2 059 010
Résorption zones blanches			445 780
acquisitions de matériel et véhicules (y compris P200)	483 486	1 327 000	1 354 400
DAG (Frais annonces et matériel)			60 000
communication externe	2 416	3 500	4 000
évaluation risques professionnels et fonds d'intervention pour les personnes handicapées	25 404	35 900	59 100
acquisitions PDIPR PDESI	10 124	20 000	55 000
acquisitions foncières et cessions (haute vallée Cher)	696	581	2 000
archives	7 662	8 500	8 500

<b>les autres équipements (financés)</b>	<b>66 206</b>	<b>388 610</b>	<b>2 381 000</b>
travaux routiers A719	-	-	-
amélioration Paris-Clermont (tranche B) suppression PN156	33 365	166 000	870 000
sécurisation de plusieurs PN dont PN5 sur RD12			570 000
Haute vallée du Cher	-	32 610	-
CSO	348 257	667 800	681 000
travaux au titre des espaces naturels sensibles (ENS) et des vélos-routes voies vertes (VVV)	32 842	190 000	260 000
(dont travaux en régie)			3 000

les opérations sous mandat (pour information)	520 773	1 977 281	3 133 700
SDIS - CODIS - CPS	419 833	1 846 402	2 601 000
foyer de l'enfance	0	0	0
construction CTER et CS Mayet de Montagne			20 700
collège de Doyet			400 000
nouveau franchissement de l'Allier	100 941	130 880	112 000

## SYNTHESE : EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018

### Fonctionnement : 395,008 M€

(mouvements réels)

Dépenses		Recettes	
Personnel	81,1	Fiscalité directe	133,7
Dépenses de gestion courante	275,9	Fiscalité indirecte	64,2
Frais financiers	5,8	Fds Péréquation	21,9
Autres	0,6	Concours de l'Etat, financement des AIS et transferts de compétence	146,2
Epargne brute	31,6	Autres	29

### Investissement : 87,4 M€ (hors 42 M€ CLTR)

(mouvements réels)

Dépenses		Recettes	
Investissement direct	30,5	Epargne brute	31,6
Investissement indirect	24,8	Emprunts	38,9
Remboursement dette	27,9	Subventions	2,7
Op. compte de tiers	3,3	DGE/DDEC/FACTVA	9,5
Autres	1	Op. compte de tiers	3,2
		Autres	1,5

## **2<sup>ème</sup> partie : les budgets annexes**

### **I – Le budget annexe 2018 du bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE)**

Le BDQE gère les missions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable entrant pour partie dans le champ concurrentiel.

Les comptes du BDQE sont ainsi retranscrits dans un budget annexe, construit sur les bases de la nomenclature M4, applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Le budget 2018 du BDQE s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 1 618 365 € (1 606 125 € au BP 2017)
- en section d'investissement à 50 691 € (49 330 € au BP 2017)

Il se répartit entre deux programmes en fonction de l'assujettissement des dépenses à la TVA. Les frais de personnel constituent 67,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Seulement 20 % des dépenses de fonctionnement sont directement gérées par le BDQE, dont 11 % de frais d'analyses par le laboratoire et 5,3 % de remboursement de frais de gestion des directions supports. Les autres dépenses sont pilotées par les directions supports du Département (DRH, DFi, DSUN, DAG, DBL, DRT).

#### **Dépenses non assujetties à la TVA**

Au total, les dépenses assujetties à la TVA s'établissent au projet de BP 2018 à hauteur de 1 340 506 €. Elles étaient de 1 301 935 € au BP 2017. Par conséquent les dépenses 2018 accusent une hausse de 2,9 %.

➤ Frais de personnel : **1 105 700 €**

Estimés à 1 105 700 € au BP 2018, ils étaient de 1 089 500 € en 2017 (dont 10 000 € versés au Comité des œuvres sociales du Département). Les frais de personnel intègrent la rémunération des agents avec les mêmes évolutions en termes de glissement vieillesse et technicité (GVT) et les dispositions de la loi de finances pour 2018 relatives à la CSG. Les dépenses augmentent ainsi de 1,48 % par rapport aux prévisions 2017.

➤ Relations avec le budget général (frais de gestion) : **135 065 €**

Dans un souci de transparence et d'estimation du juste coût des prestations qui seront facturées aux clients du BDQE, les dépenses relatives à la location des locaux occupés (49 065 €), aux frais de gestion de la structure assurée par le budget principal (55 000 €) et les remboursements des frais liés aux femmes de ménage et au gardien (31 000 €) ont été inclus dans les charges de fonctionnement du BDQE.

➤ Frais d'assurances et d'affranchissement du courrier : **17 200 €**

#### **Dépenses assujetties à la TVA**

Au total, les dépenses assujetties à la TVA s'élèvent au projet de BP 2018 à 277 859 € pour un montant prévu au BP 2017 de 304 190 €. Elles accusent par conséquent une baisse de 8,6 %.

- Frais d'analyses et d'études, locations de matériel, fournitures d'entretien engagés directement par le BDQE : **197 194 €** (213 9600 € au BP 2017)
- Dépenses liées à la documentation, aux fournitures de bureau et frais d'annonces et d'insertion gérées par la DAG : **6 380 €** (7 880 € au BP 2017)
- Dépenses courantes de gestion du bâtiment, de suivi des véhicules, de location de matériel et les contrats d'assurance : **39 850 €** (48 550 € au BP 2017)
- Achats de fournitures et de matériels informatiques : **28 210 €** (26 260 € au BP 2017).

Il est prévu 50 691 € en investissement (49 330 € au BP 2017) pour l'acquisition de matériels informatiques, de matériels spécifiques et de véhicules. Les dépenses d'investissement sont financées par des recettes liées aux amortissements (47 433 €) et un virement de la section de fonctionnement de 3 258 €.

**Enfin, les recettes suivantes ont été intégrées au projet de budget :**

- ✓ subventions de l'Agence de l'Eau pour 400 015 € (400 000 € au BP 2017),
- ✓ recettes d'exploitation pour 588 350 € (545 825 € au BP 2017),
- ✓ participation du budget général au titre des activités de missions de service public pour 630 000 € (660 000 € au BP 2017).

## **II – Le budget annexe 2018 du service d'archéologie préventive**

Le budget annexe du service départemental d'archéologie préventive (SAP) a été ouvert en 2009, en suivant les principes comptables de la nomenclature M4 des services publics industriels et commerciaux pour la réalisation de diagnostics archéologiques, et des fouilles préventives ou programmées.

Je vous rappelle qu'il exerce son activité « diagnostics » dans un contexte de monopole public hors du champ de la TVA et perçoit le produit de la redevance d'archéologie préventive, dont les modalités de calcul sont fixées par le code du patrimoine. A l'inverse, son activité « fouilles » est assujettie à la TVA.

Le budget annexe 2018 du service départemental d'archéologie préventive s'équilibre :

- en fonctionnement à : 848 616 € (773 794 € au BP 2017)
- en investissement à : 44 165 € (13 831 € au BP 2017)

De même que pour le BDQE, le budget du SAP se répartit entre deux programmes en fonction de l'assujettissement des dépenses à la TVA. Les frais de personnel constituent 68 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le projet de budget 2018 du SAP prend en compte la progression substantielle du niveau d'activités enregistrée en 2017 sur le secteur des diagnostics et la perspective d'un renforcement en 2018 avec, en particulier, le démarrage de l'opération « RCEA » et la prescription annoncée par l'Etat de fouilles préventives.

Avec la réforme du financement des diagnostics mise en place en 2016, le montant de la nouvelle subvention liée à cette activité de service public peut être calculé à l'avance et intégrer la programmation budgétaire avec plus d'assurance. La période de référence prise en compte par le Ministère de la culture et de la communication sera sur deux exercices (1<sup>er</sup> juin-31 mai). S'agissant de recettes correspondant à

des opérations achevées, la subvention à percevoir au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 excède 500 000 €. Elle correspondra aux opérations réalisées sur la période 1<sup>er</sup> juin 2016 – 31 mai 2017.

### **Dépenses non assujetties à la TVA**

Elles sont proposées à hauteur de 707 570 €, en progression de 8,2 % par rapport au BP 2017.

➤ **Frais de personnel : 530 400 €**

Estimés à 821 519 € en 2015 puis 687 000 € en 2016 et 520 350 € en 2017 cette enveloppe progresse après 3 années de baisse successive. Comme indiqué en préambule de ce budget annexe, la situation très tendue connue par la SAP semble s'améliorer, l'activité du SAP devrait connaître une nouvelle embellie. Néanmoins, un montant encore significatif doit être budgété pour verser les indemnités liées à la perte d'emploi, soit 100 000 € (150 000 € au BP 2017), en diminution nette par rapport à 2017 au regard de la reprise économique.

➤ **Relations avec le budget général (frais de gestion) : 42 000 €**

Les relations avec le budget principal se composent des frais de gestion assurés par les services transversaux pour 35 000 € (30 000 € au BP 2017) et de la location de bureaux pour 7 000 €.

➤ **Dépenses du service liées à l'activité diagnostics : 48 000 €**

On retrouve principalement dans ces dépenses des prestations de laboratoire pour 8 000 € et de la location de matériel pour 40 000 €.

➤ **Frais d'assurances et d'affranchissement du courrier : 1 300 € (idem 2017)**

➤ **Actions de promotion : 0 € (3 000 € au BP 2017).**

### **Dépenses assujetties à la TVA**

➤ **Dépenses d'investissement : 44 165 €**

Elles sont destinées à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques, de drones et de véhicules.

➤ **Dépenses de fonctionnement : 848 616 €, dont :**

Dépenses de gestion du bâtiment : **20 500 €** (10 850 € au BP 2017)

Frais liés à la maintenance du matériel informatique et diverses prestations confiées à la DSUN **5 746 €** (6 445 € au BP 2017)

Dépenses du service liées à l'activité fouilles : **113 400 €** (101 300 € au BP 2017)

Ces dépenses concernent en particulier la location de matériel et outillage pour 77 000 € et pour 15 000 € des prestations de laboratoire.

### **Recettes du budget annexe**

Le budget annexe du service d'archéologie préventive est équilibré en fonctionnement avec le produit prévisionnel attendu des fouilles (300 000 €) et la redevance correspondant aux diagnostics, estimée globalement à hauteur de 548 616 € (372 594 € au BP 2017).

La section d'investissement est équilibrée avec la dotation aux amortissements pour 13 641 € et par un virement de la section de fonctionnement de 30 524 €.

### III - Le Budget Annexe 2018 de Paléopolis :

Au cours de la session de mars 2018, notre Assemblée a décidé du principe de la création d'un budget annexe pour la gestion de Paléopolis afin de comptabiliser de façon spécifique toutes les charges et recettes afférentes à l'exploitation du parc.

- *Qualification du service*

De l'avis des Services des Finances Publiques et de la Préfecture, le parc Paléopolis correspond principalement à un site muséographique sur le thème des sciences de la vie et de la terre qui présente des collections et propose des ateliers pédagogiques à destination des scolaires et du grand public. Les activités ludiques restent encore marginales. La recette de la boutique représente 15 % du chiffre d'affaires ; elle est déjà assujettie à la TVA. Le compte de résultat démontre par ailleurs que les recettes d'exploitation ne couvrent que 50 % des charges de fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle, l'activité du parc Paléopolis relève de la qualification de service public administratif avec un assujettissement partiel à la TVA, et non d'un service public à caractère industriel et commercial comme les deux autres budgets annexes.

- *Assujettissement à la TVA*

Considérant le fonctionnement actuel du parc et l'équilibre entre activités muséographiques et activités ludiques, il est proposé de fixer le prorata de TVA à 50 %.

Seront assujetties à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 les recettes de la billetterie, ainsi que, comme au cours des deux années de gestion directe au sein du budget principal, la boutique, la redevance du restaurant et les recettes de locations de salles.

Dans son architecture, au travers de l'outil de gestion financière, le budget annexe de Paléopolis est construit comme les budgets annexes du BDQE et du SAP, c'est-à-dire qu'il prévoit un programme assujetti à la TVA et un programme non assujetti.

Le projet de budget annexe 2018 s'équilibre en mouvements budgétaires :

- En fonctionnement à : 982 037 €
- En investissement à : 263 613 €

#### **1- Dépenses non assujetties à la TVA**

**En fonctionnement** : Elles sont proposées à hauteur de **355 370 € en dépenses réelles de fonctionnement** et à hauteur de 263 613 € en mouvement d'ordre, dont :

- ✓ Frais de personnel : **195 000 €**

Les frais de personnel s'établissent à 195 000 € dont 122 000 € correspondent à des dépenses liées à des agents de remplacement qui interviendront pour l'accueil des visiteurs sur toute la saison, sachant que pour 2018, la collectivité a décidé d'ouvrir le parc plus tôt que les années passées (au samedi 10 février 2018). En outre, le parc fonctionne avec deux agents permanents, recrutés par la collectivité en CDI.

- ✓ Le remboursement des frais de gestion au budget principal : **129 000 €**

Dans un souci de transparence les dépenses relatives aux frais de gestion de la structure assurés par le budget principal, comme l'établissement des salaires, l'entretien des espaces verts, les menus travaux



dans les bâtiments ont été inclus dans les charges de fonctionnement de Paléopolis. Le budget principal établira un relevé des dépenses ainsi engagées pour le compte du budget annexe et émettra un titre de recettes en journée complémentaire pour se faire rembourser des sommes avancées au budget annexe.

- ✓ Les dotations aux amortissements : **263 613 €**

Le budget annexe reprend l'ensemble du patrimoine correspondant à son activité et parallèlement les dépenses liées à l'amortissement des biens, calculé selon les mêmes méthodes que le budget principal pour conserver les tableaux d'amortissement commencés.

### **En investissement**

Elles apparaissent à hauteur de **125 880 €**, dont en mouvements réels 12 388 € de dépenses imprévues et, en mouvements d'ordre, 113 492 €. Ce montant correspond exclusivement aux dépenses d'amortissement liées aux subventions transférables acquises lors de la réalisation de l'équipement.

## **2- Dépenses assujetties à la TVA**

**En fonctionnement** : Elles sont proposées à hauteur de **363 054 €** et concernent pour l'essentiel :

- ✓ Les dépenses de gestion de Paléopolis. Il s'agit pour l'essentiel :
  - des achats pour la boutique : 41 800 €
  - des frais de communication et de traduction: 55 342 €
  - des frais de gestion du bâtiment et du matériel (fluides, maintenance bâtiments et matériel, achats de produits entretien, petit matériel et outillage, consommation téléphonie : 57 071 €
  - des fournitures de bureau : 880 €
  - la location de matériel : 6 325 €
- ✓ les dépenses de prestations de services : **118 294 €**  
Cette somme correspond au marché de prestations de services que la collectivité a passé avec Organicom pour la direction d'exploitation, la promotion du site, la communication, la gestion du site internet...
- ✓ Le contentieux Eldonia : **50 600 €**

En 2012, la collectivité a notifié un marché à la société Eldonia pour la réalisation d'un moulage grandeur nature d'un fossile de tyrannosaure-Rex afin de l'installer sur le site de Paléopolis. Une partie seulement du marché a été réglé par la collectivité suite à un défaut de production de certains justificatifs liés à la construction du moulage. Pour le règlement à l'amiable de ce dossier un protocole transactionnel sera proposé ainsi que le paiement, sous la forme d'une indemnité, du solde dû à la société Eldonia.

### **En investissement**

Le budget prévisionnel d'investissement s'élève à **137 733 €**, sur le programme assujetti. Ces crédits de paiement nouveaux correspondent aux investissements de la saison 2018, sachant qu'une AP a été ouverte à hauteur de 269 187 € sur 2018-2019.

Le détail des investissements vous a été présenté lors de la session du 6 mars dernier, dans le cadre du rapport sur les orientations pour la saison 2018.

## **3- les recettes**

Les recettes de fonctionnement :

Elles sont détaillées ci-dessous. A noter la recette de **440 200 €** qui correspond au montant dont le budget annexe a besoin pour être équilibré et qui lui sera versé par le budget principal.

<b>Nature</b>	<b>Montant budgétaire</b>
Recette vente produits boutique	66 600 €
Location de salle et recettes diverses	1 500 €
Recette billetterie	360 245€
Amortissement subventions	113 492 €
Virement interne du budget général	440 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>982 037 €</b>

Les recettes d'investissement :

<b>Nature</b>	<b>Montant budgétaire</b>
Dotation aux amortissements des installations	263 613 €
<b>TOTAL</b>	<b>263 613 €</b>

-----  
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose de :

- **délibérer sur le projet de budget primitif 2018, à savoir le budget principal et les trois budgets annexes, le budget annexe du BDQE, le budget annexe du SAP et enfin le budget annexe de Paléopolis,**
- **maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,15 %,**
- **valider le prorata provisoire de TVA pour 2018 :**
  - o **pour le budget annexe du BDQE : 0,29 %**
  - o **pour le budget annexe du SAP : 0,35 %**
  - o **pour le budget annexe de Paléopolis : 0,50 %**
- **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, d'assujettir à la TVA les recettes de la billetterie de Paléopolis, la redevance du restaurant, les recettes de la boutique et les locations de salles,**
- **retenir les mêmes règles et durées d'amortissement que le budget principal pour le budget annexe de Paléopolis**
- **fixer le montant du virement interne du budget principal vers le budget annexe au BP 2018 à hauteur de 440 200 €**